

Plan Général Simplifié de Coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé

Mission CSPA : Catégorie 3



Indice	Date	Modifications	Rédaction
0	23/09/2026	PGSC du 23/09/2026	David FOUCAULT

SOMMAIRE

1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET D'ORDRE ADMINISTRATIF INTÉRESSANT LE CHANTIER

1.1. Liste des intervenants

1.1.1. Liste des intervenants

1.2. Liste des lots

1.2.1. Liste des lots

1.3. Etat d'avancement de l'affaire

1.3.1. Etat d'avancement de l'affaire lors de l'élaboration

1.4. Renseignements généraux concernant l'opération

2. SUJÉTIONS LIÉES À LA CONFIGURATION ET AUX CARACTÉRISTIQUES DU SITE - SUJÉTIONS DÉCOULANT DES INTERFÉRENCES AVEC DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION SUR LE SITE À L'INTÉRIEUR OU À PROXIMITÉ DUQUEL EST IMPLANTÉ LE CHANTIER

2.1. Matériaux dangereux (amiante, plomb ...)

2.1.1. Amiante Diagnostic

3. MESURES ET SUJÉTIONS GÉNÉRALES D'ORGANISATION ET DE COORDINATION ARRÊTÉES EN CONCERTATION AVEC LE MAÎTRE D'ŒUVRE ET MAÎTRE D'OUVRAGE

3.1. Planification

3.1.1. Planning de l'opération

3.2. Organisation de chantier

3.2.1. Plan d'installation de chantier

3.3. Délimitation du chantier et autorisation d'accès

3.3.1. Clôture de chantier extérieure

3.4. Accueil du personnel

3.4.1. Base vie - Modalités d'organisation

3.5. Organisation des secours

3.5.1. Consignes de sécurité et d'alerte des secours

3.6. Modalités d'organisation générale de chantier

3.6.1. Modalités d'organisation générale de chantier

4. MESURES DE COORDINATION PRISES PAR LE COORDONNATEUR EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ET DE SANTÉ

4.1. Travaux comportant des risques particuliers - Plan Général Simplifié de Coordination

4.1.1. Travaux exposant à des substances chimiques ou agents cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction - Silice cristalline

4.1.2. Travaux exposant à des substances chimiques ou agents cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction - Amiante

5. MODALITÉS DE COOPÉRATION ENTRE INTERVENANTS

5.1. Modalités de coopération

5.1.1. Plan Général de Coordination

5.1.2. Désignation des entreprises

5.1.3. Acceptation et désignation des sous-traitants

5.1.4. Prestataires de services et Travailleurs indépendants

5.1.5. Présence de personnel étranger

5.1.6. Inspection Commune

5.1.7. Plan Particulier de Sécurité et Protection de la Santé

5.1.8. Rôle du coordonnateur

5.1.9. Registre journal

6 DOCUMENT HARMONISÉ D'ORGANISATION DES LIVRAISONS

7 ANNEXES

7.1 AFC-2026-06-012_ - D2_ - _Amiante_APTVX_Etape2__10_07_2026__16_52.pdf

7.2 Analyse des Documents de Fin de Chantier Amiante - Bâtiment C3.pdf

7.3 diag avant tvx 3 C3.pdf

7.4 Résultats_Bât C3 analyse environnement fin de chantier.pdf

1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET D'ORDRE ADMINISTRATIF INTÉRESSANT LE CHANTIER

1.1. Liste des intervenants

Maître d'ouvrage	UNIVERSITE DE POITIERS	1 allée Jean Monnet- Bâtiment C1 - TSA 11111 86073 POITIERS CEDEX 9
Maître d'oeuvre	AXE INGENIERIE	71 Avenue des Hauts de la Chaume 86280 SAINT-BENOIT
Coordonnateur de référence	SOCOTEC	10 Rue Jean Baptiste Boussingault ZAE de la République III 86000 POITIERS
DDETS	DDETS	4 rue Micheline Ostermeyer - CS 10560 86021 POITIERS
OPPBTP	OPPBTP	4 rue Marcel Pagnol 87100 LIMOGES
CARSAT	CARSAT	37 Avenue du Président René Coty 87048 LIMOGES
Coordonnateur SPS suppléant	SOCOTEC	10 Rue Jean Baptiste Boussingault ZAE de la République III 86000 POITIERS

1.2. Liste des lots

N°- Lot attribué	Entreprise	Adresse	Contact
1 - DEMOLITION GROS OEUVRE			
2 - MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM			
3 - PLATRERIE - FAUX PLAFOND - MENUISERIE INTERIEURE			
4 - PEINTURE - REVETEMENT DE SOL - FACADE - NETTOYAGE			
5 - ELECTRICITE			
6 - CHAUFFAGE- VENTILATION - PLOMBERIE			

1.3. Etat d'avancement de l'affaire

1.3.1. Etat d'avancement de l'affaire lors de l'élaboration

Le plan général de coordination, indice 0, est élaboré pour l'intégrer au dossier de consultation des entreprises.

1.4. Renseignements généraux concernant l'opération

2. SUJÉTIONS LIÉES À LA CONFIGURATION ET AUX CARACTÉRISTIQUES DU SITE - SUJÉTIONS DÉCOULANT DES INTERFÉRENCES AVEC DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION SUR LE SITE À L'INTÉRIEUR OU À PROXIMITÉ DUQUEL EST IMPLANTÉ LE CHANTIER

2.1. Matériaux dangereux (amiante, plomb ...)

2.1.1. Amiante Diagnostic

Dispositions prévues	A la charge de
Examen visuel des surfaces traitées après les travaux de retrait des matériaux et produits contenant de l'amiante – 2ème étape réalisée et annexée au présent PGC Numéro de dossier : AFC-2026-06-012 Date du repérage : 06/07/2026 Le Maître d'Ouvrage procédera à des mesures de restitution complémentaires suite au désamiantage effectué en amont de l'opération. Les rapports d'analyse devront être transmis au coordinateur avant le démarrage des travaux. Aucun travaux ne pourra débuter tant que ces rapports n'auront pas été réceptionnés et que le présent PGC n'aura été mis à jour en conséquence.	Tous Corps d'état Maître d'ouvrage

3. MESURES ET SUJÉTIONS GÉNÉRALES D'ORGANISATION ET DE COORDINATION ARRÊTÉES EN CONCERTATION AVEC LE MAITRE D'ŒUVRE ET MAÎTRE D'OUVRAGE

3.1. Planification

3.1.1. Planning de l'opération

Dispositions prévues	A la charge de
Le planning de réalisation, à établir au démarrage de l'opération, fera apparaître chaque phase de travaux, continue ou fractionnée, des différents corps d'état. Les risques d'interférence entre entreprises doivent être minimisés : - En limitant les programmations simultanées dans une même zone, - En organisant des interventions successives par zones, - En interdisant les travaux superposés, sans mesures spécifiques de protection et d'organisation, - En facilitant les interventions en matière de flux (matériel, matériaux), - En faisant apparaître l'utilisation des moyens communs (stade de mise en œuvre planifiés).	Maître d'œuvre

3.2. Organisation de chantier

3.2.1. Plan d'installation de chantier

Dispositions prévues	A la charge de
L'entreprise fournira un plan général d'installation de chantier. Il sera mis à jour autant de fois que nécessaire pendant toute la durée du chantier, afin de tenir compte de l'évolution du chantier.	1 - DEMOLITION GROS OEUVRE
Sur ce plan figureront notamment: * L'implantation des clôtures délimitant les contours de l'opération. * Les accès et sorties du chantier, * La zone des cantonnements et bureaux de chantier, * Les voies de circulation, * Les zones de stationnement, * Les zones de stockage, * L'implantation des armoires de distribution électrique, * Les points d'eau, * La zone pour les bennes à déchets.	1 - DEMOLITION GROS OEUVRE

3.3. Délimitation du chantier et autorisation d'accès

3.3.1. Clôture de chantier extérieure

Dispositions prévues	A la charge de
Une clôture assurera l'indépendance du chantier pendant toute la durée des travaux sur chacune des zones d'intervention. Elle sera installée dès le démarrage des travaux et complétera les clôtures existantes le cas échéant. Elle sera constituée par des panneaux métalliques pleins ou grillagés, d'une hauteur de 2,00m. L'entreprise devra la maintenance et l'adaptation des clôtures pendant toute la durée de l'opération suivant les besoins. Signalisation d'interdiction - Panonceau "Chantier interdit au public" Zones extérieures aux emprises clôturées: Mise en place, à l'entrée de chaque zone interdite d'accès au public dès le démarrage des travaux. Maintenance et adaptation en fonction du phasage des travaux.	1 - DEMOLITION GROS OEUVRE

3.4. Accueil du personnel

3.4.1. Base vie - Modalités d'organisation

Dispositions prévues	A la charge de
Sanitaires - Vestiaires - Réfectoires : Les Installations seront communes et utilisables par l'ensemble des entreprises. La mise en place se fera pendant la période de préparation du chantier. L'entreprise devra les raccordements aux installations, d'électricité, eau et assainissement. L'entreprise devra l'adaptation des installations communes pendant toute la durée de l'opération. A savoir: Déplacement de la base de vie, suivant les nécessités des travaux, adaptation du dimensionnement en fonction de l'évolution des effectifs des personnels. Les équipements seront prévus pour recevoir du personnel féminin si nécessaire. Les cantonnements seront implantés, de telle sorte que leur accès ne nécessite pas de traverser les zones de travaux ou de stockages. Définition des installations <u>Vestiaires</u>: Bungalows dédiés, éclairés naturellement et artificiellement, chauffés, et rafraichis, aérés. Les locaux seront équipés d'une armoire individuelle par personne et des sièges correspondant à l'effectif de dimensionnement. <u>Sanitaires</u>: Bungalows dédiés, éclairés naturellement et artificiellement, et chauffés. Les locaux seront, équipés a minima, d'un WC et d'un urinoir pour 20 personnes, d'une douche et d'un point d'eau à température réglable pour 10 personnes. <u>Réfectoires</u>: Bungalows dédiés, éclairés naturellement et artificiellement, et chauffés. Les locaux seront équipés de tables et de sièges correspondant à l'effectif de dimensionnement se restaurant sur place. Les locaux seront également équipés d'un point d'eau, chauffe-plats et réfrigérateur. Les locaux d'accueil du personnel, seront équipés d'extincteurs, appropriés aux différents risques. L'entreprise assurera l'alimentation en eau et l'évacuation EU des installations de chantier. L'entreprise assurera, pendant toute la durée du chantier, le nettoyage quotidien des installations sanitaires, vestiaires, réfectoires et le nettoyage hebdomadaire du bureau des bureaux et salle de réunion. Il sera également pourvu au renouvellement des consommables (papier hygiénique, savon, essuie-mains).	1 - DEMOLITION GROS OEUVRE

3.5. Organisation des secours

3.5.1. Consignes de sécurité et d'alerte des secours

Dispositions prévues	A la charge de
Les principaux numéros à appeler sont le 15 et le 18 pour le téléphone fixe et le 112 pour les téléphones mobiles.	1 - DEMOLITION GROS OEUVRE
Les consignes d'alertes seront reprises dans les PPSPS.	Tous Corps d'état

3.6. Modalités d'organisation générale de chantier

3.6.1. Modalités d'organisation générale de chantier

Dispositions prévues	A la charge de
Les coffrets de distribution équipés de PC seront installés sur chaque niveau. Ils devront être implantés de façon à permettre l'utilisation de prolongateurs ne dépassant pas une longueur de 25m en tout point du bâtiment. L'entreprise assurera l'éclairage provisoire d'ambiance des halls d'entrées, des cages d'escaliers et des circulations communes. Cette installation se fera à l'avancement de l'élévation des bâtiments.	5 - ELECTRICITE
Chaque installation devra faire l'objet d'un rapport de vérification établi par un organisme accrédité (vérification initiale et périodique). Une copie du rapport de vérification sera transmise au coordonnateur.	1 - DEMOLITION GROS OEUVRE 5 - ELECTRICITE
Les approvisionnements seront gérés en fonction de l'avancement des travaux et aux espaces accordés pour les stockages.	Tous Corps d'état
Préalablement à son intervention, l'entreprise précisera dans son P.P.S.P.S. le plan d'implantation des éventuels appareils de levage nécessaire à son approvisionnement qui lui seraient spécifiques et de ses zones de stockage de matériels et de matériaux qui ne pourront se faire qu'à l'intérieur de l'enceinte du chantier.	Tous Corps d'état
Après sa mise en place, toute entreprise, amenée à déposer ou modifier un dispositif de protection collective devra assurer la maintenance et la continuité de la protection vis-à-vis des autres intervenants. En cas de nécessité, l'entreprise se rapprochera de l'entreprise ayant installé la protection, afin que le dispositif soit adapté.	Tous Corps d'état
Les entreprises sont tenues, chacune pour ce qui les concerne, d'évacuer leurs gravats, chutes, emballages et d'effectuer le nettoyage de leur zone de travail au quotidien et à minima à l'issue de chaque tâche. Chaque entreprise veillera à ce qu'aucuns gravats ni déchets ne puissent se trouver en dehors de l'enceinte du chantier. Les installations et les abords de chantier seront tenus dans un état de propreté constant.	Tous Corps d'état
Préalablement au démarrage des travaux de réhabilitation, les entreprises titulaires des lots, électricité, plomberie, ventilation, climatisation, etc seront tenues de consigner les installations et équipements situés dans les zones d'intervention. Une procédure écrite de consignation sera établie pour chaque type de réseau et équipement. Cette procédure sera adressée aux entreprises avant le démarrage des travaux. Une attention particulière sera apportée à la consignation des réseaux d'électricité, et de gaz. Les réseaux et équipements devant être maintenus en service, afin d'assurer le bon fonctionnement des installations de l'établissement, seront repérés et signalés sur le site par étiquetage.	5 - ELECTRICITE 6 - CHAUFFAGE- VENTILATION - PLOMBERIE

Dispositions prévues	A la charge de
Les locaux devront être débarrassés par zone pour permettre l'installation et le déplacement correct des nacelles et plates-formes individuelles de travail. Les zones d'intervention seront organisées pour permettre les interventions successives ou simultanées. Les emballages et chutes de matériaux seront évacués au quotidien pour éviter l'encombrement des locaux.	Tous Corps d'état
Aucun gravats ni déchets de matériaux inflammables ne doivent être stockés à l'intérieur des bâtiments. Lors de la réalisation de travaux par point chaud ou à risque d'incendie (soudure, brasure, disqueuse, etc) le poste de travail devra être équipé d'un moyen d'extinction, adapté au risque et à l'environnement. Tous les travaux par point chaud (soudure, brasure, disqueuse, ...) doivent être réalisés sous couvert d'un permis de feu. Le permis de feu est à demander à chaque intervention et sera délivré par l'établissement.	Tous Corps d'état

4. MESURES DE COORDINATION PRISES PAR LE COORDONNATEUR EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ET DE SANTÉ

4.1. Travaux comportant des risques particuliers - Plan Général Simplifié de Coordination

4.1.1. Travaux exposant à des substances chimiques ou agents cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction - Silice cristalline

Dispositions prévues	A la charge de
La prévention contre le risque de silice cristalline impose de réduire à la source les émissions de poussières par le choix de techniques peu émissives. Les travaux à sec de ponçage, piquage, carottage, percements, tronçonnage, démolition manuelle, sablage, décapage, balayage, soufflage seront interdits sur les ouvrages à risque d'émission sans le recours d'équipements équipés de captage par aspiration des poussières à la source.	Tous Corps d'état

4.1.2. Travaux exposant à des substances chimiques ou agents cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction - Amiante

Dispositions prévues	A la charge de
Travaux sur ou à proximité de matériaux contenant de l'amiante : <i>Une majeure partie des revêtements de sol a été désamiantée préalablement à la présente opération.</i> <i>Toutefois, les revêtements situés sous les cloisons à démolir ont été conservés, de même que certains revêtements de sol contenant de l'amiante</i> Les entreprises intervenantes devront réaliser leur opération en sous-section 4 Cela nécessite la formation des différents intervenants (opérateur et encadrement) et la réalisation d'un mode opératoire à envoyer aux organismes de contrôle et de prévention (DDETS – CARSAT – OBBPTP – MEDECINE DU TRAVAIL – SPS). Les zones concernées seront interdites d'accès aux autres intervenants pendant les phases d'intervention.	Tous Corps d'état

5. MODALITÉS DE COOPÉRATION ENTRE INTERVENANTS

5.1. Modalités de coopération

5.1.1. Plan Général de Coordination

Le maître d'Ouvrage diffuse à l'ensemble des titulaires de lot le Plan Général de Coordination (PGC) et ses différents additifs. Le titulaire d'un lot diffuse à chacun de ses sous-traitants le PGC, ainsi que son propre PPSPS.

5.1.2. Désignation des entreprises

Au démarrage de la phase réalisation (début de la période de préparation soit 30 jours, avant le démarrage des travaux), le maître d'ouvrage communiquera au coordonnateur, les coordonnées (nom, adresse, tél, fax, interlocuteur) des entreprises titulaires de lot.

5.1.3. Acceptation et désignation des sous-traitants

Dès l'acceptation d'un sous-traitant, le maître d'ouvrage communiquera au coordonnateur les coordonnées (nom, adresse, tél, fax, interlocuteur) des entreprises agréées.

Les titulaires de lots et leurs sous-traitants doivent informer le coordonnateur de leur intention de sous-traiter tout ou partie de leur lot au moins 30 jours avant intervention (ou 8 jours dans certains cas) en précisant les coordonnées des/du sous-traitant/s permettant l'organisation des inspections communes et la production du PPSPS pour chaque sous-traitant.

5.1.4. Prestataires de services et Travailleurs indépendants

Travailleurs indépendants et locatiers

Les travailleurs indépendants participeront à une inspection commune préalable et remettront un PPSPS avant le début des travaux.

L'obligation de réaliser une inspection commune et d'établir un PPSPS pour les prestataires sera déterminée selon les trois critères cumulatifs suivants :

- Critère 1 : L'intervention présente un caractère obligatoire pour l'opération,
- Critère 2 : L'intervention est planifiable dans le temps.
- Critère 3 : L'intervention génère des risques exportés,

Tout prestataire appelé à intervenir sur le chantier devra, avant son intervention, faire l'objet d'une analyse conjointe avec son « donneur d'ordres ». Cette analyse sera reprise sur la fiche de classification des prestataires (FCP en annexe de ce PGCSPPS) et transmise au CSPS et au maître d'ouvrage (3 semaines au plus tard avant l'intervention du prestataire) pour déterminer la nécessité de réaliser une inspection commune et d'établir un PPSPS selon les 3 critères précédents.

À défaut d'obligation de PPSPS, les prestataires dont l'intervention ne réunit pas les trois critères cumulatifs devront néanmoins intégrer leur analyse de risques dans le PPSPS de leur donneur d'ordre qui transmettra son avenant au CSPS et au Maître d'ouvrage.

5.1.5. Présence de personnel étranger

En cas de présence de personnels étrangers, ne parlant pas ou parlant mal le français : personnel employé dans l'entreprise, en sous-traitance ou entreprise mandataire, l'entreprise devra assurer la présence permanente sur le chantier d'un interprète pour permettre la transmission des consignes de sécurité.

5.1.6. Inspection Commune

Préalablement à toute intervention, chaque entreprise (entreprise titulaire de lot ou sous-traitant) procédera à une inspection commune du chantier avec le coordonnateur sécurité en vue de préciser, les consignes à observer en fonction des caractéristiques des travaux à réaliser.

5.1.7. Plan Particulier de Sécurité et Protection de la Santé

Le titulaire d'un lot diffuse à chacun de ses sous-traitants le PGC, ainsi que son propre PPSPS. Les PPSPS sont à disposition de l'ensemble des intervenants.

Chaque entreprise tiendra à disposition des organismes de contrôles et de prévention un exemplaire de son PPSPS sur le chantier.

5.1.8. Rôle du coordonnateur

Le coordonnateur ne saurait être un agent de sécurité ni un animateur de sécurité. Il est le gestionnaire de la coactivité des risques (des interfaces des entreprises simultanées ou successives), les entrepreneurs restent pleinement responsables de leurs obligations à l'égard de leurs salariés.

5.1.9. Registre journal

Une copie des notes d'observation est diffusée par courriel à l'ensemble des intervenants (ex: MOA, MOE et entreprises concernées).

Le registre journal sera diffusé sur demande écrite des intervenants de l'opération ou des organismes de contrôle et de prévention.

6 DOCUMENT HARMONISÉ D'ORGANISATION DES LIVRAISONS.

CSPS : Société: SOCOTEC Construction Nom: David FOUCAULT	Tél : 0609276739 Email : david.foucault@socotec.com
Etabli le : Date de modification : 23/09/2026	Elements modifiés :

Partie à remplir par le CSPS:

Adresse chantier : 6 ALLEE JEAN MONNET 86000 POITIERS	
Contraintes horaires de livraisons :	Moyens mutualisés de levage et manutention (cf.PGSCSPS)
Autres renseignements utiles : (contraintes administratives, etc..)	

Partie à renseigner par le client(entreprise du BTP) :

Nom de l'entreprise :	Adresse siège :
Nom du réceptionnaire :	Coordonnées du réceptionnaire Tél :
Plages horaires de livraisons	Heures :
Présence chef d'un manoeuvre :	☐ Oui ☐ Non
Distance et hauteur maxi de la zone de déchargement au camion :	Distance (m) : Hauteur (m) :
Charge utile de la recette à matériaux (le cas échéant)	Charge :
Appareil de levage utilisé pour l'opération :	☐ Grue de chargement ☐ Appareil propre au chantier ☐ Appareil à la charge du fournisseur (Type)
Autres renseignements utiles :	

Projet de Plan d'installation de chantier avec :

- Accès
- Voies de circulation
- Installations sanitaires
- Points sensibles (dans l'emprise du chantier et en périphérie
- Zones de stockage
- Dimensions des aires de stockage
- Charges admissibles
- Nature du terrain
- Hauteur à respecter (emplacement portique, gabarit)

Annexes :

1 AFC-2026-06-012 - D2 - Amiante_APTVX_Etape2__10_07_2026__16_52.pdf



Examen visuel des surfaces traitées après travaux de retrait des matériaux et produits contenant de l'amiante – 2ème étape

Numéro de dossier : AFC-2026-06-012
Norme méthodologique employée : AFNOR NFX 46-021
Date du repérage : 06/07/2026

Références réglementaires et normatives

Textes réglementaires	La mission est effectuée en application de l'article L4531-1 du code du travail conjointement aux arrêtés du 12 décembre 2012 et conformément aux articles L.271-4 à L.271-6 du code de la construction et de l'habitation et aux articles.1334-19, 1334-21, R.1334-22, R.1334-23, R.1334-24, R.1334-29-6 et l'annexe 13-9 du Code de la Santé Publique, issues du décret 2011-629 du 3 juin 2011.
Norme(s) utilisée(s)	Norme NF X 46-021 de 21 août 2010 : Examen visuel des surfaces traitées après travaux de retrait des matériaux et produits contenant de l'amiante

Immeuble bâti visité

Adresse	Rue : Allée Jean Monnet - Bâtiment C3 Bât., escalier, niveau, appartement n°, lot n° : Ce bien ne fait pas partie d'une copropriété Code postal, ville : 86000 Poitiers Section cadastrale Non communiquée, Parcelle(s) n° Non communiqué
Périmètre de repérage :	Contrôle visuel des sols déposés suivant le plan de retrait.
Type de logement :	
Fonction principale du bâtiment :	Enseignements supérieur/Recherche
Date de construction :	< 01/07/1997

Le propriétaire et le donneur d'ordre

Le(s) propriétaire(s) :	Nom et prénom : Université de POITIERS - DLPI Adresse : 1 Allée Jean Monnet - Bâtiment C1 86000 Poitiers
Le donneur d'ordre	Nom et prénom : Université de POITIERS - DLPI - RAMBAULT Benoît Adresse : 1 Allée Jean Monnet - Bâtiment C1 86000 Poitiers

Le(s) signataire(s)

	NOM Prénom	Fonction	Organisme certification	Détail de la certification
Opérateur(s) de repérage ayant participé au repérage	GOUYETTE Jean-Charles	Opérateur de repérage	LA CERTIFICATION DE PERSONNES 25 Avenue Léonard de Vinci, Immeuble Europarc, 33600 PESSAC	Obtention : 01/11/2020 Échéance : 31/10/2027 N° de certification : 379
Personne(s) signataire(s) autorisant la diffusion du rapport				
Raison sociale de l'entreprise : Activ'Expertise Châtelleraut (Numéro SIRET : 82176762100013)				
Adresse : 17 Grand'rue de Saint Ustre, 86220 Ingrandes				
Désignation de la compagnie d'assurance : AXA France IARD				
Numéro de police et date de validité : 7272557904 / 01/01/2027				

Le rapport de repérage

Date d'émission du rapport de repérage : 10/07/2026, remis au propriétaire le 10/07/2026
Diffusion : le présent rapport de repérage ne peut être reproduit que dans sa totalité, annexes incluses
Pagination : le présent rapport avec les annexes comprises, est constitué de 15 pages



3. – Examen visuel détaillé

IDENTIFICATION DE LA ZONE : Zone 001

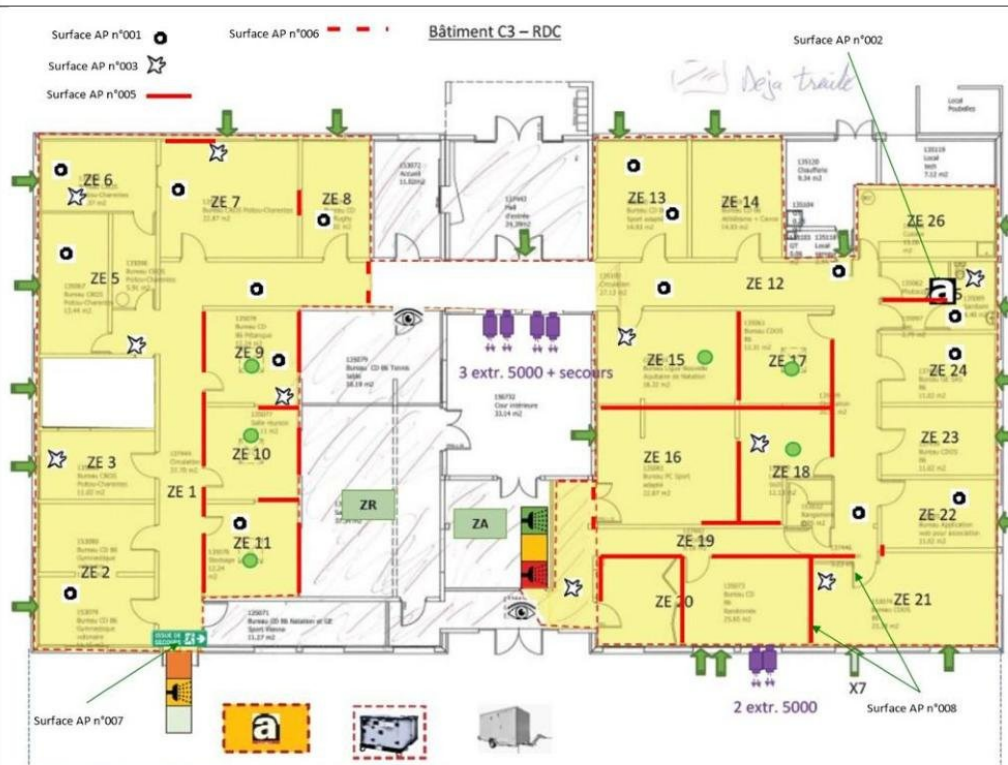
Liste des pièces affectées à la zone :

Surface de la zone : 412 m²

Nombre de secteurs examinés :

Date : 06/07/2026 9 h 00

Matériaux : Colles bitumeuses de dalles, vinyle, Dalle de sol, sols souples



Les localisations des réserves reportées sur les schémas sont fournies à titre indicatif et ne présentent pas un caractère exhaustif. Elles ont pour seul objet de faciliter le repérage des principaux écarts constatés lors de la visite. L'ensemble des réserves mentionnées dans le présent rapport s'applique à toutes les zones concernées, y compris lorsque celles-ci ne sont pas précisément reportées sur les schémas.

Commentaire concernant la zone : Des résidus de dalles de sol ont été observés en plusieurs points de la zone inspectée. La présence de ces éléments atteste que le retrait des matériaux repérés comme contenant de l'amiante n'apparaît pas complet dans les secteurs concernés. Ces zones nécessitent une reprise des travaux de retrait suivie des contrôles réglementaires applicables avant toute validation de l'opération.

Des résidus de colle demeurent localement adhérents au support. En l'absence d'éléments démontrant que ces résidus sont conformes aux prescriptions du marché, à l'évaluation des risques et à la stratégie de retrait retenue, ces secteurs ne peuvent être considérés comme exempts de réserves.



Une vérification par le maître d'œuvre et l'entreprise ayant réalisé les travaux est nécessaire afin de justifier le caractère acceptable ou de procéder aux reprises adaptées.

Des dalles de sol et leurs résidus de colle demeurent présents sous les cloisons en plaques de plâtre. Les cloisons n'étant pas prévues au programme de dépose, ces zones n'étaient pas accessibles aux opérations de retrait des matériaux amiantés. En conséquence, les matériaux situés sous l'emprise des cloisons n'ont pu être retirés et ne relèvent pas du périmètre des zones contrôlables visuellement lors de la présente mission.

Secteur / Elément constitutif	Classe de la surface	Absence de résidus	Résidus incrustés	Résidus libres	Résultat
La totalité - Sol	B1		X		 Conforme avec réserves
La totalité - Sol	B1				 Non Conforme

Amiante Examen Visuel 2ème étape n° AFC-2026-06-012



La totalité - Sol	B1			X	
					
					
					
La totalité - liaison sol / murs	B2	X			Non Conforme
La totalité - Liaison sol / cloison	B2				Conforme
					



					  Conforme avec réserves
La totalité - liaison sol / revêtement souple	B2			X	  

Amiante Examen Visuel 2ème étape n° AFC-2026-06-012



					 Non Conforme
La totalité - Liaison sol / seuil de porte	B2			X	  Non Conforme
La totalité - Liaison sol / huisserie porte intérieur	B2		X		 Conforme
La totalité - Liaison sol / tuyauteries	B2	X			Conforme



4. – Légendes

Les classes des surfaces traitées sont identifiées en tenant compte de l'état de surface du matériau du support d'une part et du caractère continu ou discontinu du support d'autre part. La classe de la surface traitée est qualifiée A1, A2, B1 ou B2 selon le tableau suivant :

	1. SURFACE CONTINUE	2. SURFACE DISCONTINUE (exemples : raccords de bacs-acier, liaisons béton-acier, dalles préfabriquée...)
A. SUPPORT LISSE (exemples : charpentes métalliques, bétons, bacs-acier...) (absence de nid de cailloux ou bullage important)	A1 : support lisse à surface continue	A2 : Support lisse à surface discontinue
B. SUPPORT AVEC PORES OU ASPERITES (exemples : hourdis bétons anciens, parpaings, briques...) (avec nids de cailloux ou bullage important)	B1 : support avec pores ou aspérités et surface continue	B2 : support avec pores ou aspérités et surface discontinue

Le constat de l'examen visuel portant sur l'état des surfaces traitées après travaux de désamiantage s'appuie sur les trois catégories suivantes :

- Critère 1** : Absence de résidus de MPCA ;
- Critère 2** : Présence de résidus incrustés de MPCA ;
- Critère 3** : Présence de résidus libres de MPCA.

Pour chaque élément constructif homogène identifié dans chacun des secteurs, le constat de conformité est établi selon le tableau suivant :

Classe de la surface traitée	Conforme	Non Conforme
A1 : support lisse à surface continue	1	2 ou 3
A2 : support lisse à surface discontinue	1 ou 2	3
B1 : support avec pores ou aspérités et surface continue	1 ou 2	3
B2 : support avec pores ou aspérités et surface discontinue	1 ou 2	3



5. – Recommandations générales de sécurité

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à la présence d'amiante dans un bâtiment. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans le bâtiment et des personnes appelées à intervenir sur les matériaux ou produits contenant de l'amiante.

Ces mesures sont inscrites dans le dossier technique amiante et dans sa fiche récapitulative que le propriétaire constitue et tient à jour en application des dispositions de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique.

La mise à jour régulière et la communication du dossier technique amiante ont vocation à assurer l'information des occupants et des différents intervenants dans le bâtiment sur la présence des matériaux et produits contenant de l'amiante, afin de permettre la mise en œuvre de mesures visant à prévenir les expositions.

Les recommandations générales de sécurité définies ci-après rappellent les règles de base destinées à prévenir les expositions. Le propriétaire (ou, à défaut, l'exploitant) de l'immeuble concerné adapte ces recommandations aux particularités de chaque bâtiment et de ses conditions d'occupation ainsi qu'aux situations particulières rencontrées.

Ces recommandations générales de sécurité ne se substituent en aucun cas aux obligations réglementaires existantes en matière de prévention des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, inscrites dans le code du travail.

1. Informations générales

a) Dangerosité de l'amiante

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérogènes avérées pour l'homme. Elles sont à l'origine de cancers qui peuvent atteindre soit la plèvre qui entoure les poumons (mésotéliomes), soit les bronches et/ou les poumons (cancers broncho-pulmonaires). Ces lésions surviennent longtemps (souvent entre 20 à 40 ans) après le début de l'exposition à l'amiante. Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a également établi récemment un lien entre exposition à l'amiante et cancers du larynx et des ovaires. D'autres pathologies, non cancéreuses, peuvent également survenir en lien avec une exposition à l'amiante. Il s'agit exceptionnellement d'épanchements pleuraux (liquide dans la plèvre) qui peuvent être récidivants ou de plaques pleurales (qui épaississent la plèvre). Dans le cas d'empoussièrement important, habituellement d'origine professionnelle, l'amiante peut provoquer une sclérose (asbestose) qui réduit la capacité respiratoire et peut dans les cas les plus graves produire une insuffisance respiratoire parfois mortelle. Le risque de cancer du poumon peut être majoré par l'exposition à d'autres agents cancérogènes, comme la fumée du tabac.

b) Présence d'amiante dans des matériaux et produits en bon état de conservation

L'amiante a été intégré dans la composition de nombreux matériaux utilisés notamment pour la construction. En raison de son caractère cancérogène, ses usages ont été restreints progressivement à partir de 1977, pour aboutir à une interdiction totale en 1997.

En fonction de leur caractéristique, les matériaux et produits contenant de l'amiante peuvent libérer des fibres d'amiante en cas d'usure ou lors d'interventions mettant en cause l'intégrité du matériau ou produit (par exemple perçage, ponçage, découpe, friction...). Ces situations peuvent alors conduire à des expositions importantes si des mesures de protection renforcées ne sont pas prises.

Pour rappel, les matériaux et produits répertoriés aux listes A et B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique font l'objet d'une évaluation de l'état de conservation dont les modalités sont définies par arrêté. Il convient de suivre les recommandations émises par les opérateurs de repérage dits « diagnostiqueurs » pour la gestion des matériaux ou produits repérés.

De façon générale, il est important de veiller au maintien en bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante et de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation de ceux-ci.

2. Intervention de professionnels soumis aux dispositions du code du travail

Il est recommandé aux particuliers d'éviter dans la mesure du possible toute intervention directe sur des matériaux et produits contenant de l'amiante et de faire appel à des professionnels compétents dans de telles situations.

Les entreprises réalisant des opérations sur matériaux et produits contenant de l'amiante sont soumises aux dispositions des articles R. 4412-94 à R. 4412-148 du code du travail. Les entreprises qui réalisent des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits contenant de l'amiante doivent en particulier être certifiées dans les conditions prévues à l'article R. 4412-129. Cette certification est obligatoire à partir du

1er juillet 2013 pour les entreprises effectuant des travaux de retrait sur l'enveloppe extérieure des immeubles bâtis et à partir du 1er juillet 2014 pour les entreprises de génie civil.

Des documents d'information et des conseils pratiques de prévention adaptés sont disponibles sur le site Travailler-mieux (<http://www.travailler-mieux.gouv.fr>) et sur le site de l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (<http://www.inrs.fr>).

3. Recommandations générales de sécurité

Il convient d'éviter au maximum l'émission de poussières notamment lors d'interventions ponctuelles non répétées, par exemple :

- perçage d'un mur pour accrocher un tableau ;
- remplacement de joints sur des matériaux contenant de l'amiante ;
- travaux réalisés à proximité d'un matériau contenant de l'amiante en bon état, par exemple des interventions légères dans des boîtiers électriques, sur des gaines ou des circuits situés sous un flocage sans action directe sur celui-ci, de remplacement d'une vanne sur une canalisation calorifugée à l'amiante.

L'émission de poussières peut être limitée par humidification locale des matériaux contenant de l'amiante en prenant les mesures nécessaires pour éviter tout risque électrique et/ou en utilisant de préférence des outils manuels ou des outils à vitesse lente.

Le port d'équipements adaptés de protection respiratoire est recommandé. Le port d'une combinaison jetable permet d'éviter la propagation de fibres d'amiante en dehors de la zone de travail. Les combinaisons doivent être jetées après chaque utilisation.

Des informations sur le choix des équipements de protection sont disponibles sur le site internet amiante de l'INRS à l'adresse suivante : www.amiante.inrs.fr. De plus, il convient de disposer d'un sac à déchets à proximité immédiate de la zone de travail et d'une éponge ou d'un chiffon humide de nettoyage.



4. Gestion des déchets contenant de l'amiante

Les déchets de toute nature contenant de l'amiante sont des déchets dangereux. A ce titre, un certain nombre de dispositions réglementaires, dont les principales sont rappelées ci-après, encadrent leur élimination.

Lors de travaux conduisant à un désamiantage de tout ou partie de l'immeuble, la personne pour laquelle les travaux sont réalisés, c'est-à-dire les maîtres d'ouvrage, en règle générale les propriétaires, ont la responsabilité de la bonne gestion des déchets produits, conformément aux dispositions de l'article L. 541-2 du code de l'environnement. Ce sont les producteurs des déchets au sens du code de l'environnement.

Les déchets liés au fonctionnement d'un chantier (équipements de protection, matériel, filtres, bâches, etc.) sont de la responsabilité de l'entreprise qui réalise les travaux.

a. Conditionnement des déchets

Les déchets de toute nature susceptibles de libérer des fibres d'amiante sont conditionnés et traités de manière à ne pas provoquer d'émission de poussières. Ils sont ramassés au fur et à mesure de leur production et conditionnés dans des emballages appropriés et fermés, avec apposition de l'étiquetage prévu par le décret no 88-466 du 28 avril 1988 relatif aux produits contenant de l'amiante et par le code de l'environnement notamment ses articles R. 551-1 à R. 551-13 relatifs aux dispositions générales relatives à tous les ouvrages d'infrastructures en matière de stationnement, chargement ou déchargement de matières dangereuses.

Les professionnels soumis aux dispositions du code du travail doivent procéder à l'évacuation des déchets, hors du chantier, aussitôt que possible, dès que le volume le justifie après décontamination de leurs emballages.

b. Apport en déchèterie

Environ 10 % des déchèteries acceptent les déchets d'amiante liés à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité provenant de ménages, voire d'artisans. Tout autre déchet contenant de l'amiante est interdit en déchèterie.

A partir du 1er janvier 2013, les exploitants de déchèterie ont l'obligation de fournir aux usagers les emballages et l'étiquetage appropriés aux déchets d'amiante.

c. Filières d'élimination des déchets

Les matériaux contenant de l'amiante ainsi que les équipements de protection (combinaison, masque, gants...) et les déchets issus du nettoyage (chiffon...) sont des déchets dangereux. En fonction de leur nature, plusieurs filières d'élimination peuvent être envisagées.

Les déchets contenant de l'amiante liés à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité peuvent être éliminés dans des installations de stockage de déchets non dangereux si ces installations disposent d'un casier de stockage dédié à ce type de déchets.

Tout autre déchet amianté doit être éliminé dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés. En particulier, les déchets liés au fonctionnement du chantier, lorsqu'ils sont susceptibles d'être contaminés par de l'amiante, doivent être éliminés dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés.

d. Information sur les déchèteries et les installations d'élimination des déchets d'amiante

Les informations relatives aux déchèteries acceptant des déchets d'amiante liés et aux installations d'élimination des déchets d'amiante peuvent être obtenues auprès :

- de la préfecture ou de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie en Ile-de-France) ou de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- du conseil général (ou conseil régional en Ile-de-France) au regard de ses compétences de planification sur les déchets dangereux ;
- de la mairie ;
- ou sur la base de données « déchets » gérée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, directement accessible sur internet à l'adresse suivante : www.sinoe.org.

e. Traçabilité

Le producteur des déchets remplit un bordereau de suivi des déchets d'amiante (BSDA, CERFA no 11861). Le formulaire CERFA est téléchargeable sur le site du ministère chargé de l'environnement. Le propriétaire recevra l'original du bordereau rempli par les autres intervenants (entreprise de travaux, transporteur, exploitant de l'installation de stockage ou du site de vitrification).

Dans tous les cas, le producteur des déchets devra avoir préalablement obtenu un certificat d'acceptation préalable lui garantissant l'effectivité d'une filière d'élimination des déchets. Par exception, le bordereau de suivi des déchets d'amiante n'est pas imposé aux particuliers voire aux artisans qui se rendent dans une déchèterie pour y déposer des déchets d'amiante liés à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité. Ils ne doivent pas remplir un bordereau de suivi de déchets d'amiante, ce dernier étant élaboré par la déchèterie.



8. – Annexes

Votre Assurance

► RCE PRESTATAIRES



Assurance et Banque

ATTESTATION

SARL GOUYETTE JEAN CHARLES
17 GRAND RUE DE SAINT USTRE
86220 INGRANDES FR

AGENT

El MORANDEAU DENIS
26 AV VICTOR HUGO
84200 CARPENTRAS
Tél : 0490630038
Fax : 04 90 60 53 46
Email : AGENCE.MORANDEAU@AXA.FR
Portefeuille : 0084075144

Vos références :

Contrat n° 7272557904
Client n° 3834712604

AXA France IARD, atteste que :

SARL GOUYETTE JEAN CHARLES
17 GRAND RUE DE SAINT USTRE
86220 INGRANDES

est titulaire d'un contrat d'assurance N° 7272557904 ayant pris effet le 18/12/2024 garantissant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités suivantes :

DIAGNOSTIQUEUR IMMOBILIER ADHERENT A LA FRANCHISE ACTIV'EXPERTISE

Diagnostics relevant du DDT (Dossier de Diagnostic Technique) soumis à obligation d'assurance :

- Le constat de risque d'exposition au plomb prévu aux articles L. 1334-5 et L. 1334-6 du code de la santé publique
- L'état mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante prévu à l'article L. 1334-13 du code de la santé publique
- L'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment prévu à l'article L. 133-6 du Code de la construction et de l'habitation
- L'état de l'installation intérieure de gaz prévu à l'article L. 134-6 du Code de la Construction et de l'Habitation
- Le diagnostic de performance énergétique
- L'état de l'installation intérieure d'électricité prévu à l'article L. 134-7 du Code de la Construction et de l'Habitation

Diagnostics relevant du DDT (Dossier de Diagnostic Technique) non soumis à obligation d'assurance :

- L'état des risques et pollution

Diagnostics annexes :

Assainissement autonome collectif
Diagnostic Loi Carrez
Etat de la conformité de la Sécurité piscine

3D/0208/2025/01



1/2

AXA France IARD SA
Société anonyme au capital de 2 14 799 030 Euros
Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre
Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460
Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

Activ'Expertise Châtelleraut | 17 Grand'rue de Saint Ustre 86220 Ingrandes | Tél. : 0674351008
N°SIREN : 821767621 | Compagnie d'assurance : AXA France IARD n° 7272557904

13/15
Rapport du :
10/07/2026



Etat des lieux locatifs
 Mesure du radon dans les maisons individuelles et immeubles à usage d'habitation
 Diagnostic Loi Pinel
 Bilans thermiques : infiltrométrie limitée au contrôle de conformité à la RT 2012 et RE 2020.
 Bilans thermiques : thermographie infrarouge.
 Diagnostic de la qualité de l'air intérieur dans les locaux (hors milieu industriel)
 Diagnostic Eco Prêt
 Diagnostic Loi Boutin
 Calcul des millièmes
 Diagnostic Technique SRU

ACTIVITE ACCESSOIRE OPTIONNELLE :

- Diagnostic "Amiante" Recherche d'Amiante avant travaux ou démolition.
- Diagnostic Audit Energétique dans les maisons individuelles.

A l'exclusion de toute une mission de maîtrise d'œuvre et qu'il ne mette pas en relation les clients avec des professionnels du bâtiment. Dans le cas contraire, aucune garantie ne sera accordée au titre du contrat responsabilité civile.

- Diagnostic de performance énergétique avec mention **à l'exclusion des diagnostics ainsi que des préconisations sur les process industriels,**
- Etat parasitaire relatif à la présence d'insectes xylophages, à larves, nidificateurs et de champignons lignivores.

A l'exclusion, pour l'ensemble des activités de :

- **toute activité d'extraction, d'exploitation et d'enlèvement d'amiante.**
- **toute immixtion en maîtrise d'œuvre ou préconisation technique portant sur des ouvrages visés par les articles 1792 à 1792-6 du Code Civil ; des missions de contrôle technique visées par le Code de la Construction et de l'Habitation ; des missions relevant de bureau d'études pour les ouvrages relevant des articles 1792 à 1792-6 du Code Civil.**

- toutes activités relevant de l'exercice d'une profession réglementée autre que celle de diagnostiqueur immobilier telle que le conseil juridique ou la gestion immobilière et toutes activités de conseil et de bureau d'études industriels.

La présente attestation, qui ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat en cours d'établissement auquel elle se réfère, est délivrée sous réserve de la régularisation de celui-ci.

La présente attestation est valable pour la période du **01/01/2026** au **01/01/2027** sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à CARPENTRAS le 17 Novembre 2025
 Pour la société :

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros
 Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre
 Entreprise régie par le décret n° 2019-1006 du 10 octobre 2019

2/2

Amiante Examen Visuel 2ème étape n° AFC-2026-06-012



**Certificat de compétences Diagnostiqueur Immobilier
N°379**

Monsieur GUYETTE Jean-Charles

Amiante sans mention Selon arrêté du 1er juillet 2024	Amiante Date d'effet : 01/11/2020 - Date d'expiration : 31/10/2027
Amiante avec mention Selon arrêté du 1er juillet 2024	Missions spécifiques, bâtiments complexes Date d'effet : 01/11/2020 - Date d'expiration : 31/10/2027
DPE individuel Selon arrêté du 20 juillet 2023 modifié par l'arrêté du 16 juin 2025	Diagnostic de performances énergétiques Date d'effet : 01/07/2024 - Date d'expiration : 03/12/2027
DPE avec mention Selon arrêté du 20 juillet 2023 modifié par l'arrêté du 16 juin 2025	DPE par immeuble, bâtiments à usage autre que d'habitation Date d'effet : 01/07/2024 - Date d'expiration : 03/12/2027
Electricité Selon arrêté du 1er juillet 2024	Etat de l'installation intérieure électricité Date d'effet : 01/11/2020 - Date d'expiration : 31/10/2027
Gaz Selon arrêté du 1er juillet 2024	Etat de l'installation intérieure gaz Date d'effet : 04/12/2020 - Date d'expiration : 03/12/2027
Plomb sans mention Selon arrêté du 1er juillet 2024	Constat du risque d'exposition au plomb Date d'effet : 01/11/2020 - Date d'expiration : 31/10/2027
Termites métropole Selon arrêté du 1er juillet 2024	Etat relatif à la présence de termites dans les bâtiments Date d'effet : 01/11/2020 - Date d'expiration : 31/10/2027
Audit Énergétique Selon le décret du 20 décembre 2023 Et selon l'arrêté du 14 juin 2024	Audit Énergétique Date d'effet : 18/02/2025 - Date d'expiration : 03/12/2027

Ce certificat est émis pour servir et valoir ce que de droit,
Edité le 27/02/2026, à Pessac par MOLEZUN Jean-Jacques Président.

Siège : 30, Avenue de Canteranne - 33600 PESSAC
Tél : 05.33.89.39.30 - Mail : contact@lcp-certification.fr - site : www.lcp-certification.fr
SAS au capital de 15 000€ - SIRET : 80914919800040 - RCS BORDEAUX - 809 149 198 - Code APE : 7120 B
Enr457@ LE CERTIFICAT V015 du 19-01-2026



Aucun autre document n'a été fourni ou n'est disponible

Activ'Expertise Châtelleraut | 17 Grand'rue de Saint Ustre 86220 Ingrandes | Tél. : 0674351008
N°SIREN : 821767621 | Compagnie d'assurance : AXA France IARD n° 7272557904

15/15
Rapport du :
10/07/2026

2 Analyse des Documents de Fin de Chantier Amiante - Bâtiment C3.pdf



ANALYSE DES DOCUMENTS DE FIN DE CHANTIER AMIANTE



Indice	Référence	Date de diffusion	Modification	Etabli par
A	86.UNS. AR00011.JPZ	09/09/2019	Version Initiale	PIERREZ Jean- Charles jcpierrez@experhabitat.com

A - Identification du pouvoir adjudicateur

Université de POITIERS
 Direction de la Logistique et du Patrimoine
 1, Allée Jean MONNET
 86000 POITIER

B - Identification du titulaire du marché public

ABC Environnement
 15 Rue Marengo
 18200 St AMAND MONTROND

C - Identification du maître d'œuvre

E2C
 21 Route d'Albert
 62450 AVESNES LES BAPAUME

D - Objet du marché public

Travaux de Désamiantage
 Université de POITIERS
 Maison des Sports – Bâtiment C3
 Allée Jean MONNET
 86000 POITIERS

E - Conformité du Rapport de Fin d'Intervention de L'entreprise titulaire des Travaux

Désignation			Conforme
- Plan de retrait et avenant Référence : PRA – 05/19/490			Conforme
- CAP et retour BSDA			Conforme
Désignation	CET	Tonnage	
Colle Bitumineuse	SEDA	0.620 To	
Dalle de sol vinyle non intègre	SEDA	1.08To	
Carrelage	SEDA	0.340To	

- Plan faisant apparaître les MCA retiré / Encapsulés / Non retirés	Conforme
- Stratégie de mesures et mesure réalisées sur chantier	Conforme

F – Examens visuels

- Fiche de Constat d'Etat avant dépose du confinement EV1 en date du 02/08/2019 - **Conforme**
- Fiche de Constat d'Etat avant dépose du confinement EV2 en date du 14/08/2019 - **Conforme**

G – Mesures de Seconde Restitution - Y

- Rapport d'essai n°IT381908-968 en date du 07/08/219
Concentration calculée : **0.0 fibre / litre**
- Rapport d'essai n°IT381908-970 en date du 07/08/219
Concentration calculée : **0.0 fibre / litre**
- Rapport d'essai n°IT381908-971 en date du 07/08/219
Concentration calculée : **0.0 fibre / litre**
- Rapport d'essai n°IT381908-974 en date du 07/08/219
Concentration calculée : **0.0 fibre / litre**

3 diag avant tvx 3 C3.pdf



RAPPORT DE REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE AVANT REALISATION DE TRAVAUX DANS UN IMMEUBLE BÂTI

Code du Travail – article R4412-97
Décret n° 2012-639 du 4 mai 2012
Décret no 2013-594 du 5 juillet 2013
Décret n°2015-789 du 29 juin 2015
Norme NFX 46-020 – août 2017

Rapport N° 611144 - 2 établi le 25/02/2019

Bat C3 - 1 Allée Jean MONNET
86000 POITIERS

Programme de travaux : Repérage complet avant d'éventuels travaux



Donneur d'ordre :
UNIVERSITE DE POITIERS - DIRECTION DE LA LOGISTIQUE ET DU PATRIMOINE IMMOBILIER
BAT C1 - 1 ALLÉE JEAN MONNET - TSA 11111 - 86073 POITIERS CEDEX 9
Représentant ayant accompagné l'opérateur de repérage : Aucun accompagnateur

Laboratoire ayant effectué les éventuelles analyses :
ITGA - Espace Performance - Bâtiment K - 35760 SAINT GREGOIRE - Numéro d'accréditation COFRAC : 1-5970

Opérateur de repérage : Lucas CHAMPAIN

QUALICONSULT IMMOBILIER
Futuroscope - Immeuble Antares - Teleport 4
86100 CHASSENEUIL DU POITOU
Tél. 0540163151 - Fax 0549006994
poitiers.qci@qualiconsult.fr

QUALICONSULT IMMOBILIER - RCS PARIS 490 676 293
Immeuble ANTARES - TELEPORT 4 - FUTUROSCOPE 86360 CHASSENEUIL DU POITOU - Tel./Fax. : 0540163151 - 0549006994
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 000 euros - R.C. VERSAILLES 490 676 293 - SIRET 490 676 293 00395 - APE 7120 B
Siège social : 1 bis rue du Petit Clamart - Vélizy Plus Bât E - 78140 VELIZY VILLACOUBLAY - Téléphone : 01.40.83.75.75 - Télécopie : 01.46.30.39.62 - N° TVA Intra-communautaire FR 56 490 676 293
CE RAPPORT NE PEUT ETRE UTILISE OU REPRODUIT QUE DANS SON INTEGRALITE

	Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante Avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti	N° : 611144 25/02/2019
Immeuble bâti concerné : Bat C3 - 1 Allée Jean MONNET - 86000 POITIERS		

SOMMAIRE

I.	CONCLUSIONS	3
II.	CONDITIONS DE REALISATION DE LA MISSION :	5
III.	OBSERVATIONS :	5
IV.	PREAMBULE	6
V.	BUT DE LA MISSION.....	6
VI.	TEXTES REGLEMENTAIRES.....	11
VII.	METHODOLOGIE DU DIAGNOSTIC	12
	1. Obligations du donneur d'ordre	12
	2. Phase de repérage	12
	3. Phase prélèvement et analyse d'échantillons	12
VIII.	LOCAUX VISITES ET NON VISITES	13
	1. Liste des locaux visités et non visités	13
	2. Liste des matériaux et produits contenant de l'amiante	13
	3. Liste des matériaux et produits ne contenant pas d'amiante	13
IX.	RECOMMANDATIONS GENERALES DE SECURITE	15

ANNEXE 1 - FICHE D'IDENTIFICATION ET DE COTATION

ANNEXE 2 - PLANS ET CROQUIS

ANNEXE 3 - PHOTOS

ANNEXE 4 - PROCES VERBAUX DU LABORATOIRE

ANNEXE 5 - DESCRIPTIF DES TRAVAUX ENVISAGES

ANNEXE 6 - ATTESTATION D'ASSURANCE

ANNEXE 7 - ATTESTATION DE CERTIFICATION

	Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante Avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti	N° : 611144 25/02/2019
Immeuble bâti concerné : Bat C3 - 1 Allée Jean MONNET - 86000 POITIERS		

I. CONCLUSIONS

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante :

MATERIAU	LOCALISATION	CRITERE DE CONCLUSION	OBSERVATIONS / REMARQUES / MOTIFS
Dalle dure cassante marron + colle jaune + ragréage gris (Revêtements de sols)	Rdc 137443	Résultat d'analyse	/
Colle bitumineuse noire (Revêtements de sols)	Rdc 137445, 137444, 135077, 153079, 153080, 135066, 135067, 135068, 135096, 135075, 135074, 135073, 135072, 135071, 135070, 135069, 135088, 135062, 135097, 135089, 137438, 137439, 135085, 153074, 153076, 153075, 153073, 153072, 137442, 135061	Résultat d'analyse	/
Dalle de sol noires marbré + colle noire (Revêtements de sols)	Rdc 135076, 135080, 135078, 135079, 135100, 137446, 135099, C030001, 135081, 135060, 135032	Résultat d'analyse	/

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante.

MATERIAU	LOCALISATION	CRITERE DE CONCLUSION	OBSERVATIONS / REMARQUES / MOTIFS
Panneaux de cloisons Plâtre + peinture (Cloisons sèches)	Rdc 137443, 137445, 137444, 135076, 135080, 135077, 135078, 135079, 153079, 153080, 135066, 135067, 135068, 135096, 135075, 135074, 135073, 135072, 135071, 135070, 135069, 135088, 135100, 135062, 135097, 135089, 137438, 137439, 135085, 153074, 153076, 153075, 153073, 153072, 137446, 135099, 137442, C030001, 135081, 135060, 135061, 135032	Résultat d'analyse	/
Linoléum + colle + ragréage (Revêtements de sols)	Rdc 137443, 137445, 137444, 135077, 153079, 153080, 135066, 135068, 135096, 135075, 135074, 135073, 135069, 137439, 135085, 153074, 153076, 153075, 153073, 153072, 137442, 135061	Résultat d'analyse	/
Enduits à base de plâtre (Plafonds)	Rdc 137443, 137445, 137444, 135076, 135080, 135077, 135078, 135079, 153079, 153080, 135066, 135067, 135068, 135096, 135075, 135074, 135073, 135072, 135071, 135070, 135069, 135088, 135100, 135062, 135097, 135089, 137438, 137439, 135085, 153074, 153076, 153075, 153073, 153072, 137446, 135099, 137442, C030001, 135081, 135032	Résultat d'analyse	/
Enduits extérieurs (Façades lourdes)	Rdc 156732 Extérieurs Façades, Façades	Résultat d'analyse	/
Colles Faïence (Revêtements de murs)	Rdc 153079, 135088, 135089	Résultat d'analyse	/
Colles de carrelage (Revêtements de sols)	Rdc 135067, 135072, 135071, 135088,	Résultat d'analyse	/

QUALICONSULT IMMOBILIER - RCS PARIS 490 676 293
 Immeuble ANTARES - TELEPORT 4 - FUTUROSCOPE 86360 CHASSENEUIL DU POITOU - Tel./Fax : 0540163151 - 0549006994
 Société par actions simplifiée au capital de 1 000 000 euros - R.C. VERSAILLES 490 676 293 - SIRET 490 676 293 00395 - APE 7120 B
 Siège social : 1 bis rue du Petit Clamart - Vélizy Plus Bât E - 78140 VELIZY VILLACOUBLAY - Téléphone : 01.40.83.75.75 - Télécopie : 01.46.30.39.62 - N° TVA Intra-communautaire FR 56 490 676 293
CE RAPPORT NE PEUT ETRE UTILISE OU REPRODUIT QUE DANS SON INTEGRALITE
 Page 3 sur 64

	Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante Avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti	N° : 611144 25/02/2019
Immeuble bâti concerné : Bat C3 - 1 Allée Jean MONNET - 86000 POITIERS		

MATERIAU	LOCALISATION	CRITERE DE CONCLUSION	OBSERVATIONS / REMARQUES / MOTIFS
	135062, 135097, 135089, 137438		
Colles Plinthe (Revêtements de murs)	Rdc 135067, 135072, 135071, 135088, 135062, 135097, 135089	Résultat d'analyse	/
Flocages (Plafonds)	Rdc 135120	Résultat d'analyse	/
Béton + peinture (Revêtements de sols)	Rdc 135120	Résultat d'analyse	/
Béton + peinture (Murs)	Rdc 135120	Résultat d'analyse	/
Panneaux et plaques (Faux plafonds)	Rdc 137442, 135060, 135061	Résultat d'analyse	/
Enrobés bitumineux (Voiries)	Extérieurs Chaussée, Chaussée	Résultat d'analyse	/
couche bitumineuse entre dalle béton et étanchéité (Étanchéité de toiture terrasse)	Extérieurs Toiture terrasse, Toiture terrasse	Résultat d'analyse	/
couche bitumineuse + film aluminium (relevé d'acrotère) (Étanchéité de toiture terrasse)	Extérieurs Toiture terrasse	Résultat d'analyse	/
couche supérieur enrobé (Étanchéité de toiture terrasse)	Extérieurs Toiture terrasse, Toiture terrasse	Résultat d'analyse	/
Joint d'étanchéité entre menuiserie et structure (Menuiserie extérieures)	Extérieurs Façades	Résultat d'analyse	/

	Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante Avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti	N° : 611144 25/02/2019
	Immeuble bâti concerné : Bat C3 - 1 Allée Jean MONNET - 86000 POITIERS	

II. CONDITIONS DE REALISATION DE LA MISSION :

Liste des documents fournis par le donneur d'ordre	Observations	Voir annexe
Plans ou croquis		
Oui		ANNEXE 2
Autres documents relatifs à la construction		
Non		/
Documents relatifs aux travaux projetés		
Oui		ANNEXE 5
Rapports de repérage antérieurs		
Non		/

III. OBSERVATIONS :

Intitulé de l'observation	OUI	NON	Sans Objet	Observations
Un plan de prévention a été réalisé avant intervention sur site	☐	☒	☐	/
Le bâtiment était vide d'occupants	☐	☒	☐	/
Le bâtiment était vide de meubles	☐	☒	☐	/
Les équipements et installations étaient en services	☒	☐	☐	/
Les équipements et installations étaient alimentés	☒	☐	☐	/
Le vide sanitaire était visitable	☐	☐	☒	/
Les combles ou la toiture terrasse étaient accessibles et visitables	☒	☐	☐	/
Justificatif des écarts à la norme				

Propriétaire :

Administration UNIVERSITE DE POITIERS - DIRECTION DE LA LOGISTIQUE ET DU PATRIMOINE IMMOBILIER
BAT C1 - 1 ALLÉE JEAN MONNET - TSA 11111 - 86073 POITIERS CEDEX 9

Organisme ayant réalisé la mission :

QUALICONSULT IMMOBILIER - Agence de POITIERS -

Contrat d'assurance : **MMA IARD - n°127.106.241** valide jusqu'au 31 décembre 2019

Opérateur de repérage : **Lucas CHAMPAIN**

Certificat de compétence : **GINGER CATED - 12 avenue Gay Lussac - ZAC LA CLEF ST PIERRE - 78990 ELANCOURT (1673)**

Date de réalisation de la mission : le 08/01/2019

Date de la visite complémentaire : le 25/02/2019

Date de la visite de reconnaissance : le 08/01/2019

	Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante Avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti	N° : 611144 25/02/2019
Immeuble bâti concerné : Bat C3 - 1 Allée Jean MONNET - 86000 POITIERS		

IV. PREAMBULE

Ce rapport est établi dans le cadre du repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante des principaux éléments de la construction dans le cadre **des travaux de l'immeuble sis** :

**Bat C3 - 1 Allée Jean MONNET
86000 POITIERS**

Date de délivrance du permis de construire : <1997

Destination présente et passé du local ou de l'immeuble bâti :

Un arrêté conjoint des ministres chargés du travail, de la santé, de la construction définit les catégories de matériaux et produits devant faire l'objet de ce repérage ainsi que les modalités d'intervention.

Rapports de repérage amiante antérieurs :

N° chrono	Nom de la société	Référence du rapport	Date du rapport	Portée du repérage (*)					Observations, réserves et remarques
				F/C	FP	MCA	DTA	Autre	
DIAG1	Cabinet SASSOULAS	UNIVERSITE DE POITIERS 10264 29.11.07	28/01/2008			X	X		

V. BUT DE LA MISSION

Etablir un repérage de la présence éventuelle de matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante dans les éléments de la construction et susceptibles d'être affectés par les travaux

Description des travaux :

Programme de travaux : Repérage complet avant d'éventuels travaux

Programme et périmètre de repérage

Locaux et parties d'immeuble concernés	Ouvrage et partie d'ouvrage inspecté
Couvertures, toitures, terrasses et étanchéités	
Extérieurs Toiture terrasse	Étanchéité de toiture terrasse / couche bitumineuse entre dalle béton et étanchéité Étanchéité de toiture terrasse / couche bitumineuse + film aluminium (relevé d'acrotère) Étanchéité de toiture terrasse / couche supérieur enrobé
Parois verticales extérieures et façades	
Rdc 156732	Façades lourdes / Enduits extérieurs
Extérieurs Façades	Façades lourdes / Enduits extérieurs
Extérieurs Façades	Menuiseries extérieures
Parois verticales intérieures	
Rdc 137443	Cloisons sèches / Panneaux de cloisons Plâtre + peinture
Rdc 137445	Cloisons sèches / Panneaux de cloisons Plâtre + peinture
Rdc 137444	Cloisons sèches / Panneaux de cloisons Plâtre + peinture

QUALICONSULT IMMOBILIER - RCS PARIS 490 676 293
 Immeuble ANTARES - TELEPORT 4 - FUTUROSCOPE 86360 CHASSENEUIL DU POITOU - Tel./Fax : 0540163151 - 0549006994
 Société par actions simplifiée au capital de 1 000 000 euros - R.C. VERSAILLES 490 676 293 - SIRET 490 676 293 00395 - APE 7120 B
 Siège social : 1 bis rue du Petit Clamart - Vélizy Plus Bât E - 78140 VELIZY VILLACOUBLAY - Téléphone : 01.40.83.75.75 - Télécopie : 01.46.30.39.62 - N° TVA Intra-communautaire FR 56 490 676 293
CE RAPPORT NE PEUT ETRE UTILISE OU REPRODUIT QUE DANS SON INTEGRALITE
 Page 6 sur 64

	Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante Avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti	N° : 611144 25/02/2019
Immeuble bâti concerné : Bat C3 - 1 Allée Jean MONNET - 86000 POITIERS		

Locaux et parties d'immeuble concernés	Ouvrage et partie d'ouvrage inspecté
Rdc 135076	Cloisons sèches / Panneaux de cloisons Plâtre + peinture
Rdc 135080	Cloisons sèches / Panneaux de cloisons Plâtre + peinture
Rdc 135077	Cloisons sèches / Panneaux de cloisons Plâtre + peinture
Rdc 135078	Cloisons sèches / Panneaux de cloisons Plâtre + peinture
Rdc 135079	Cloisons sèches / Panneaux de cloisons Plâtre + peinture
Rdc 153079	Revêtements de murs / Colles Faïence Cloisons sèches / Panneaux de cloisons Plâtre + peinture
Rdc 153080	Cloisons sèches / Panneaux de cloisons Plâtre + peinture
Rdc 135066	Cloisons sèches / Panneaux de cloisons Plâtre + peinture
Rdc 135067	Cloisons sèches / Panneaux de cloisons Plâtre + peinture Revêtements de murs / Colles Plinthe
Rdc 135068	Cloisons sèches / Panneaux de cloisons Plâtre + peinture
Rdc 135096	Cloisons sèches / Panneaux de cloisons Plâtre + peinture
Rdc 135075	Cloisons sèches / Panneaux de cloisons Plâtre + peinture
Rdc 135074	Cloisons sèches / Panneaux de cloisons Plâtre + peinture
Rdc 135073	Cloisons sèches / Panneaux de cloisons Plâtre + peinture
Rdc 135072	Cloisons sèches / Panneaux de cloisons Plâtre + peinture Revêtements de murs / Colles Plinthe
Rdc 135071	Revêtements de murs / Colles Plinthe Cloisons sèches / Panneaux de cloisons Plâtre + peinture
Rdc 135070	Cloisons sèches / Panneaux de cloisons Plâtre + peinture
Rdc 135069	Cloisons sèches / Panneaux de cloisons Plâtre + peinture
Rdc 135120	Murs / Béton + peinture
Rdc 135088	Cloisons sèches / Panneaux de cloisons Plâtre + peinture Revêtements de murs / Colles Plinthe Revêtements de murs / Colles Faïence
Rdc 135100	Cloisons sèches / Panneaux de cloisons Plâtre + peinture
Rdc 135062	Cloisons sèches / Panneaux de cloisons Plâtre + peinture Revêtements de murs / Colles Plinthe
Rdc 135097	Cloisons sèches / Panneaux de cloisons Plâtre + peinture Revêtements de murs / Colles Plinthe
Rdc 135089	Revêtements de murs / Colles Plinthe Revêtements de murs / Colles Faïence Cloisons sèches / Panneaux de cloisons Plâtre + peinture
Rdc 137438	Cloisons sèches / Panneaux de cloisons Plâtre + peinture
Rdc 137439	Cloisons sèches / Panneaux de cloisons Plâtre + peinture
Rdc 135085	Cloisons sèches / Panneaux de cloisons Plâtre + peinture
Rdc 153074	Cloisons sèches / Panneaux de cloisons Plâtre + peinture
Rdc 153076	Cloisons sèches / Panneaux de cloisons Plâtre + peinture
Rdc 153075	Cloisons sèches / Panneaux de cloisons Plâtre + peinture
Rdc 153073	Cloisons sèches / Panneaux de cloisons Plâtre + peinture

QUALICONSULT IMMOBILIER - RCS PARIS 490 676 293
 Immeuble ANTARES - TELEPORT 4 - FUTUROSCOPE 86360 CHASSENEUIL DU POITOU - Tel./Fax : 0540163151 - 0549006994
 Société par actions simplifiée au capital de 1 000 000 euros - R.C. VERSAILLES 490 676 293 - SIRET 490 676 293 00395 - APE 7120 B
 Siège social : 1 bis rue du Petit Clamart - Vélizy Plus Bât E - 78140 VELIZY VILLACOUBLAY - Téléphone : 01.40.83.75.75 - Télécopie : 01.46.30.39.62 - N° TVA Intra-communautaire FR 56 490 676 293
CE RAPPORT NE PEUT ETRE UTILISE OU REPRODUIT QUE DANS SON INTEGRALITE
 Page 7 sur 64

	Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante Avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti	N° : 611144 25/02/2019
Immeuble bâti concerné : Bat C3 - 1 Allée Jean MONNET - 86000 POITIERS		

Locaux et parties d'immeuble concernés	Ouvrage et partie d'ouvrage inspecté
Rdc 135088	Plafonds / Enduits à base de plâtre
Rdc 135100	Plafonds / Enduits à base de plâtre
Rdc 135062	Plafonds / Enduits à base de plâtre
Rdc 135097	Plafonds / Enduits à base de plâtre
Rdc 135089	Plafonds / Enduits à base de plâtre
Rdc 137438	Plafonds / Enduits à base de plâtre
Rdc 137439	Plafonds / Enduits à base de plâtre
Rdc 135085	Plafonds / Enduits à base de plâtre
Rdc 153074	Plafonds / Enduits à base de plâtre
Rdc 153076	Plafonds / Enduits à base de plâtre
Rdc 153075	Plafonds / Enduits à base de plâtre
Rdc 153073	Plafonds / Enduits à base de plâtre
Rdc 153072	Plafonds / Enduits à base de plâtre
Rdc 137446	Plafonds / Enduits à base de plâtre
Rdc 135099	Plafonds / Enduits à base de plâtre
Rdc 137442	Faux plafonds / Panneaux et plaques Plafonds / Enduits à base de plâtre
Rdc C030001	Plafonds / Enduits à base de plâtre
Rdc 135081	Plafonds / Enduits à base de plâtre
Rdc 135060	Faux plafonds / Panneaux et plaques
Rdc 135061	Faux plafonds / Panneaux et plaques
Rdc 135032	Plafonds / Enduits à base de plâtre
Planchers et planchers techniques	
Rdc 137443	Revêtements de sols / Linoléum + colle + ragréage Revêtements de sols / Dalle dure cassante marron + colle jaune + ragréage gris
Rdc 137445	Revêtements de sols / Colle bitumineuse noire Revêtements de sols / Linoléum + colle + ragréage
Rdc 137444	Revêtements de sols / Colle bitumineuse noire Revêtements de sols / Linoléum + colle + ragréage
Rdc 135076	Revêtements de sols / Dalle de sol noires marbré + colle noire
Rdc 135080	Revêtements de sols / Dalle de sol noires marbré + colle noire
Rdc 135077	Revêtements de sols / Linoléum + colle + ragréage Revêtements de sols / Colle bitumineuse noire
Rdc 135078	Revêtements de sols / Dalle de sol noires marbré + colle noire
Rdc 135079	Revêtements de sols / Dalle de sol noires marbré + colle noire
Rdc 153079	Revêtements de sols / Colle bitumineuse noire Revêtements de sols / Linoléum + colle + ragréage
Rdc 153080	Revêtements de sols / Colle bitumineuse noire Revêtements de sols / Linoléum + colle + ragréage

QUALICONSULT IMMOBILIER - RCS PARIS 490 676 293
 Immeuble ANTARES - TELEPORT 4 - FUTUROSCOPE 86360 CHASSENEUIL DU POITOU - Tel./Fax : 0540163151 - 0549006994
 Société par actions simplifiée au capital de 1 000 000 euros - R.C. VERSAILLES 490 676 293 - SIRET 490 676 293 00395 - APE 7120 B
 Siège social : 1 bis rue du Petit Clamart - Vélizy Plus Bât E - 78140 VELIZY VILLACOUBLAY - Téléphone : 01.40.83.75.75 - Télécopie : 01.46.30.39.62 - N° TVA Intra-communautaire FR 56 490 676 293
CE RAPPORT NE PEUT ETRE UTILISE OU REPRODUIT QUE DANS SON INTEGRALITE
 Page 9 sur 64

	Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante Avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti	N° : 611144 25/02/2019
Immeuble bâti concerné : Bat C3 - 1 Allée Jean MONNET - 86000 POITIERS		

Locaux et parties d'immeuble concernés	Ouvrage et partie d'ouvrage inspecté
Rdc 135066	Revêtements de sols / Colle bitumineuse noire Revêtements de sols / Linoléum + colle + ragréage
Rdc 135067	Revêtements de sols / Colle bitumineuse noire Revêtements de sols / Colles de carrelage
Rdc 135068	Revêtements de sols / Colle bitumineuse noire Revêtements de sols / Linoléum + colle + ragréage
Rdc 135096	Revêtements de sols / Colle bitumineuse noire Revêtements de sols / Linoléum + colle + ragréage
Rdc 135075	Revêtements de sols / Colle bitumineuse noire Revêtements de sols / Linoléum + colle + ragréage
Rdc 135074	Revêtements de sols / Colle bitumineuse noire Revêtements de sols / Linoléum + colle + ragréage
Rdc 135073	Revêtements de sols / Colle bitumineuse noire Revêtements de sols / Linoléum + colle + ragréage
Rdc 135072	Revêtements de sols / Colle bitumineuse noire Revêtements de sols / Colles de carrelage
Rdc 135071	Revêtements de sols / Colles de carrelage Revêtements de sols / Colle bitumineuse noire
Rdc 135070	Revêtements de sols / Colle bitumineuse noire
Rdc 135069	Revêtements de sols / Colle bitumineuse noire Revêtements de sols / Linoléum + colle + ragréage
Rdc 135120	Revêtements de sols / Béton + peinture
Rdc 135088	Revêtements de sols / Colle bitumineuse noire Revêtements de sols / Colles de carrelage
Rdc 135100	Revêtements de sols / Dalle de sol noires marbré + colle noire
Rdc 135062	Revêtements de sols / Colle bitumineuse noire Revêtements de sols / Colles de carrelage
Rdc 135097	Revêtements de sols / Colle bitumineuse noire Revêtements de sols / Colles de carrelage
Rdc 135089	Revêtements de sols / Colles de carrelage Revêtements de sols / Colle bitumineuse noire
Rdc 137438	Revêtements de sols / Colle bitumineuse noire Revêtements de sols / Colles de carrelage
Rdc 137439	Revêtements de sols / Linoléum + colle + ragréage Revêtements de sols / Colle bitumineuse noire
Rdc 135085	Revêtements de sols / Colle bitumineuse noire Revêtements de sols / Linoléum + colle + ragréage
Rdc 153074	Revêtements de sols / Colle bitumineuse noire Revêtements de sols / Linoléum + colle + ragréage
Rdc 153076	Revêtements de sols / Colle bitumineuse noire Revêtements de sols / Linoléum + colle + ragréage
Rdc 153075	Revêtements de sols / Colle bitumineuse noire Revêtements de sols / Linoléum + colle + ragréage
Rdc 153073	Revêtements de sols / Colle bitumineuse noire Revêtements de sols / Linoléum + colle + ragréage
Rdc 153072	Revêtements de sols / Colle bitumineuse noire Revêtements de sols / Linoléum + colle + ragréage
Rdc 137446	Revêtements de sols / Dalle de sol noires marbré + colle noire
Rdc 135099	Revêtements de sols / Dalle de sol noires marbré + colle noire
Rdc 137442	Revêtements de sols / Linoléum + colle + ragréage Revêtements de sols / Colle bitumineuse noire
Rdc C030001	Revêtements de sols / Dalle de sol noires marbré + colle noire
Rdc 135081	Revêtements de sols / Dalle de sol noires marbré + colle noire
Rdc 135060	Revêtements de sols / Dalle de sol noires marbré + colle noire
Rdc 135061	Revêtements de sols / Colle bitumineuse noire Revêtements de sols / Linoléum + colle + ragréage

QUALICONSULT IMMOBILIER - RCS PARIS 490 676 293
 Immeuble ANTARES - TELEPORT 4 - FUTUROSCOPE 86360 CHASSENEUIL DU POITOU - Tel./Fax : 0540163151 - 0549006994
 Société par actions simplifiée au capital de 1 000 000 euros - R.C. VERSAILLES 490 676 293 - SIRET 490 676 293 00395 - APE 7120 B
 Siège social : 1 bis rue du Petit Clamart - Vélizy Plus Bât E - 78140 VELIZY VILLACOUBLAY - Téléphone : 01.40.83.75.75 - Télécopie : 01.46.30.39.62 - N° TVA Intra-communautaire FR 56 490 676 293
CE RAPPORT NE PEUT ETRE UTILISE OU REPRODUIT QUE DANS SON INTEGRALITE
 Page 10 sur 64

	Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante Avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti	N° : 611144 25/02/2019
Immeuble bâti concerné : Bat C3 - 1 Allée Jean MONNET - 86000 POITIERS		

Locaux et parties d'immeuble concernés	Ouvrage et partie d'ouvrage inspecté
Rdc 135032	Revêtements de sols / Dalle de sol noires marbré + colle noire
Aménagements, voiries et réseaux divers	
Extérieurs Chaussée	Voiries / Enrobés bitumineux

Dans le cadre de ce diagnostic, seuls les composants affectés par les travaux font l'objet du présent repérage

VI. TEXTES REGLEMENTAIRES

- Code du travail – article R4412-97
- Décret n° 2012-639 du 4 mai 2012 relatif aux risques d'exposition à l'amiante
- Décret n°2013-594 du 5 juillet 2013 relatif aux risques d'exposition à l'amiante
- Décret n°2015-789 du 29 juin 2015 relatif aux risques d'exposition à l'amiante
- Norme NFX 46-020 – Août 2017 : Repérage amiante — Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis — Mission et méthodologie

	Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante Avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti	N° : 611144 25/02/2019
Immeuble bâti concerné : Bat C3 - 1 Allée Jean MONNET - 86000 POITIERS		

VII. METHODOLOGIE DU DIAGNOSTIC

1. Obligations du donneur d'ordre

Dans le cadre d'une mission de repérage avant réalisation de travaux, **le donneur d'ordre doit communiquer à QUALICONSULT IMMOBILIER le programme détaillé des travaux** les plans du bâtiment ainsi que tout document pouvant faciliter la recherche des matériaux et produits contenant de l'amiante (rapports antérieurs, document concernant la construction, ...).

En cas de repérage avant travaux, le donneur d'ordre doit définir la nature et le périmètre de l'opération. Il ne doit pas imposer la méthode de repérage, celle-ci étant définie par la norme NF X 46-020. Il ne doit pas définir le nombre de prélèvements à analyser. Le nombre d'investigations approfondies, de sondages, de prélèvements et d'analyses à effectuer ne peut pas être déterminé avant l'achèvement de la mission de repérage.

Le donneur d'ordre a la responsabilité de fournir à QUALICONSULT IMMOBILIER tous les moyens d'accès pour le bon déroulement de sa mission et cela en assurant la sécurité de l'opérateur de repérage. Il désigne un accompagnateur qui doit avoir une connaissance des lieux et qui dispose de tous les instruments d'accès nécessaires.

Le donneur d'ordre informe les occupants et exploitants, de l'intervention qui doit être réalisée dans les locaux, et organise leur présence, si nécessaire, pour accéder à certaines zones. Le donneur d'ordre ou son représentant prend, à la demande de l'opérateur de repérage, les dispositions pour faire évacuer temporairement les locaux si les investigations le requièrent ;

Le donneur d'ordre est tenu :

- de vérifier la cohérence entre le programme de travaux, le périmètre et le programme de repérage proposés ;
- de fournir les moyens nécessaires à mettre en œuvre pour accéder à certains matériaux (escabeau, échelle, échafaudage, plate-forme élévatrice de personnes, etc.), et d'en définir les conditions d'utilisation ;
- de procéder aux démontages nécessitant des outillages et/ou aux investigations approfondies destructives demandés par l'opérateur de repérage ;
- d'informer l'opérateur de repérage en cas de modification du programme de travaux,

En cas de manquement à ces obligations, aucune réclamation ne pourra être portée par le donneur d'ordre dans l'hypothèse où ce rapport venait à être incomplet.

2. Phase de repérage

La phase de repérage comporte deux étapes :

Dans un premier temps, l'opérateur de repérage s'enquiert des caractéristiques constructives de l'immeuble ; pour cela, il recherche des zones présentant des similitudes d'ouvrage

Dans un second temps, il :

- recherche et identifie les matériaux ou produits objets du programme de repérage ;
- repère les matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante ;
- conclut sur la présence ou l'absence d'amiante.

Tout au long de la mission, les matériaux et produits du programme de repérage sont enregistrés ainsi que leurs caractéristiques (nature, localisation, forme, aspect, etc.).

Avertissements :

Le repérage est réalisé conformément à la norme NF X 46-020, qui prescrit la fréquence minimale des prélèvements et des sondages au sein de zones présentant des similitudes d'ouvrage. Compte tenu de l'hétérogénéité de certains matériaux et de leur mise en œuvre parfois aléatoire (par exemple les enduits), il est possible que certains éléments n'aient pu être identifiés avant le début des travaux. En cas de doute, des investigations approfondies devront être engagées.

Les sondages et investigations approfondies ont été réalisés conformément à l'annexe A de la norme NF X 46-020. Cependant, il est possible que des revêtements de sol anciens (dalles, colles, ragréages...) n'aient pas été détectés car masqués par un autre revêtement qu'il aura été impossible d'arracher ou enlever le jour de la visite, les locaux étant par exemple encore en activité ou des meubles masquant ces revêtements étant encore en place.

3. Phase prélèvement et analyse d'échantillons

Chaque prélèvement a été réalisé avec un outil adapté à la nature du produit ou du matériau puis placé dans un contenant étanche doublé sur lequel ont été portées les indications nécessaires à son identification. Afin d'éviter toute contamination croisée, le matériel a été soigneusement nettoyé à l'aide de lingettes humides entre chaque prélèvement.

Les prélèvements feront l'objet si besoin d'une analyse par un laboratoire accrédité par le COFRAC au titre du programme 144 sous le n° 1-1029. Les méthodes de prélèvements et d'analyses appliquées sont conformes au programme d'accréditation des laboratoires n°144 « Essais concernant la recherche d'amiante dans les matériaux et dans l'air » du COFRAC.

En fonction de la nature du matériau à analyser, les techniques d'analyses appliquées sont les suivantes :

- La microscopie optique à lumière polarisée (MOLP)
- La microscopie électronique à transmission analytique (META).

Ces techniques d'analyses sont prescrites dans l'annexe de l'arrêté du 6 mars 2003 « relatif aux compétences des organismes procédant à l'identification d'amiante dans les matériaux et produits »

QUALICONSULT IMMOBILIER - RCS PARIS 490 676 293
Immeuble ANTARES - TELEPORT 4 - FUTUROSCOPE 86360 CHASSENEUIL DU POITOU - Tel./Fax : 0540163151 - 0549006994
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 000 euros - R.C. VERSAILLES 490 676 293 - SIRET 490 676 293 00395 - APE 7120 B
Siège social : 1 bis rue du Petit Clamart - Velizy Plus Bât E - 78140 VELIZY VILLACOUBLAY - Téléphone : 01.40.83.75.75 - Télécopie : 01.46.30.39.62 - N° TVA Intra-communautaire FR 56 490 676 293
CE RAPPORT NE PEUT ETRE UTILISE OU REPRODUIT QUE DANS SON INTEGRALITE
Page 12 sur 64

	Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante Avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti	N° : 611144 25/02/2019
Immeuble bâti concerné : Bat C3 - 1 Allée Jean MONNET - 86000 POITIERS		

VIII. LOCAUX VISITES ET NON VISITES

1. Liste des locaux visités et non visités

Etage	Locaux visités	Zones non accessibles	Remarques
Rdc	137443, 137445, 137444, 135076, 135080, 135077, 135078, 135079, 156732, 153079, 153080, 135066, 135067, 135068, 135096, 135075, 135074, 135073, 135072, 135071, 135070, 135069, 135120, 135088, 135118, 135100, 135062, 135097, 135089, 137438, 137439, 135085, 153074, 153076, 153075, 153073, 153072, 137446, 135099, 137442, C030001, 135081, 135060, 135061, 135032, 135095	/	/
Extérieurs	Façades, Chaussée, Toiture terrasse	/	/

2. Liste des matériaux et produits contenant de l'amiante

Localisation - ZPSO	Composant	Partie de composant	Critère de conclusion
Rdc 137443	Revêtements de sols	Dalle dure cassante marron + colle jaune + ragréage gris	Résultat d'analyse P25
Rdc 137445, 137444, 135077, 153079, 153080, 135066, 135067, 135068, 135096, 135075, 135074, 135073, 135072, 135071, 135070, 135069, 135088, 135062, 135097, 135089, 137438, 137439, 135085, 153074, 153076, 153075, 153073, 153072, 137442, 135061	Revêtements de sols	Colle bitumineuse noire	Résultat d'analyse P15, Résultat d'analyse P13, Résultat d'analyse P7, Résultat d'analyse P8, Résultat d'analyse P14, Résultat d'analyse P31, Résultat d'analyse P32.
Rdc 135076, 135080, 135078, 135079, 135100, 137446, 135099, C030001, 135081, 135060, 135032	Revêtements de sols	Dalle de sol noires marbré + colle noire	Résultat d'analyse P2

La localisation des prélèvements sont à retrouver dans l'ANNEXE 1 - la fiche de cotation et d'indentification

3. Liste des matériaux et produits ne contenant pas d'amiante

Localisation - ZPSO	Composant	Partie de composant	Critère de conclusion
Rdc 137443, 137445, 137444, 135076, 135080, 135077, 135078, 135079, 153079, 153080, 135066, 135067, 135068, 135096, 135075, 135074, 135073, 135072, 135071, 135070, 135069, 135088, 135100, 135062, 135097, 135089, 137438, 137439, 135085, 153074, 153076, 153075, 153073, 153072, 137446, 135099, 137442, C030001, 135081, 135060, 135061, 135032	Cloisons sèches	Panneaux de cloisons Plâtre + peinture	Résultat d'analyse P1, Résultat d'analyse P2, Résultat d'analyse P3
Rdc 137443, 137445, 137444, 135077, 153079, 153080, 135066, 135068, 135096, 135075, 135074, 135073, 135069, 137439, 135085, 153074, 153076, 153075, 153073, 153072, 137442, 135061	Revêtements de sols	Linoléum + colle + ragréage	Résultat d'analyse P25, Résultat d'analyse P15, Résultat d'analyse P13, Résultat d'analyse P14

QUALICONSULT IMMOBILIER - RCS PARIS 490 676 293
Immeuble ANTARES - TELEPORT 4 - FUTUROSCOPE 86360 CHASSENEUIL DU POITOU - Tel./Fax : 0540163151 - 0549006994
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 000 euros - R.C. VERSAILLES 490 676 293 - SIRET 490 676 293 00395 - APE 7120 B
Siège social : 1 bis rue du Petit Clamart - Vélizy Plus Bât E - 78140 VELIZY VILLACOUBLAY - Téléphone : 01.40.83.75.75 - Télécopie : 01.46.30.39.62 - N° TVA Intra-communautaire FR 56 490 676 293
CE RAPPORT NE PEUT ETRE UTILISE OU REPRODUIT QUE DANS SON INTEGRALITE
Page 13 sur 64

	Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante Avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti	N° : 611144 25/02/2019
Immeuble bâti concerné : Bat C3 - 1 Allée Jean MONNET - 86000 POITIERS		

Rdc 137443, 137445, 137444, 135076, 135080, 135077, 135078, 135079, 153079, 153080, 135066, 135067, 135068, 135096, 135075, 135074, 135073, 135072, 135071, 135070, 135069, 135088, 135100, 135062, 135097, 135089, 137438, 137439, 135085, 153074, 153076, 153075, 153073, 153072, 137446, 135099, 137442, C030001, 135081, 135032	Plafonds	Enduits à base de plâtre	Résultat d'analyse P4, Résultat d'analyse P5, Résultat d'analyse P6
Rdc 156732 Extérieurs Façades, Façades	Façades lourdes	Enduits extérieurs	Résultat d'analyse P19, Résultat d'analyse P20
Rdc 153079, 135088, 135089	Revêtements de murs	Colles Faïence	Résultat d'analyse P12, Résultat d'analyse P11
Rdc 135067, 135072, 135071, 135088, 135062, 135097, 135089, 137438	Revêtements de sols	Colles de carrelage	Résultat d'analyse P7, Résultat d'analyse P8
Rdc 135067, 135072, 135071, 135088, 135062, 135097, 135089	Revêtements de murs	Colles Plinthe	Résultat d'analyse P9, Résultat d'analyse P10
Rdc 135120	Plafonds	Flocages	Résultat d'analyse P16
Rdc 135120	Revêtements de sols	Béton + peinture	Résultat d'analyse P17
Rdc 135120	Murs	Béton + peinture	Résultat d'analyse P18
Rdc 137442, 135060, 135061	Faux plafonds	Panneaux et plaques	Résultat d'analyse P24, Résultat d'analyse P23
Extérieurs Chaussée, Chaussée	Voiries	Enrobés bitumineux	Résultat d'analyse P21, Résultat d'analyse P22
Extérieurs Toiture terrasse, Toiture terrasse	Étanchéité de toiture terrasse	couche bitumineuse entre dalle béton et étanchéité	Résultat d'analyse P26, Résultat d'analyse P29
Extérieurs Toiture terrasse	Étanchéité de toiture terrasse	couche bitumineuse + film aluminium (relevé d'acrotère)	Résultat d'analyse P27
Extérieurs Toiture terrasse, Toiture terrasse	Étanchéité de toiture terrasse	couche supérieur enrobé	Résultat d'analyse P28, Résultat d'analyse P30
Extérieurs Façades	Menuiseries extérieures	joint d'étanchéité entre menuiserie et structure	Résultats d'analyse P33

La localisation des prélèvements sont à retrouver dans l'ANNEXE 1 - la fiche de cotation et d'indentification

	Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante Avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti	N° : 611144 25/02/2019
Immeuble bâti concerné : Bat C3 - 1 Allée Jean MONNET - 86000 POITIERS		

IX. RECOMMANDATIONS GENERALES DE SECURITE

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à la présence d'amiante dans un bâtiment. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans le bâtiment et des personnes appelées à intervenir sur les matériaux ou produits contenant de l'amiante.

Ces mesures sont inscrites dans le dossier technique amiante et dans sa fiche récapitulative que le propriétaire constitue et tient à jour en application des dispositions de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique.

La mise à jour régulière et la communication du dossier technique amiante ont vocation à assurer l'information des occupants et des différents intervenants dans le bâtiment sur la présence des matériaux et produits contenant de l'amiante, afin de permettre la mise en œuvre des mesures visant à prévenir les expositions.

Les recommandations générales de sécurité définies ci-après rappellent les règles de base destinées à prévenir les expositions. Le propriétaire (ou, à défaut, l'exploitant) de l'immeuble concerné adapte ces recommandations aux particularités de chaque bâtiment et de ses conditions d'occupation ainsi qu'aux situations particulières rencontrées.

Ces recommandations générales de sécurité ne se substituent en aucun cas aux obligations réglementaires existantes en matière de prévention des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, inscrites dans le code du travail.

1. Informations générales

a) Dangerosité de l'amiante

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérigènes avérées pour l'homme. Elles sont à l'origine de cancers qui peuvent atteindre soit la plèvre qui entoure les poumons (mésothéliomes), soit les bronches et/ou les poumons (cancers broncho-pulmonaires). Ces lésions surviennent longtemps (souvent entre 20 à 40 ans) après le début de l'exposition à l'amiante. Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a également établi récemment un lien entre exposition à l'amiante et cancers du larynx et des ovaires. D'autres pathologies, non cancéreuses, peuvent également survenir en lien avec une exposition à l'amiante. Il s'agit exceptionnellement d'épanchements pleuraux (liquide dans la plèvre) qui peuvent être récidivants ou de plaques pleurales (qui épaississent la plèvre). Dans le cas d'empoissièrement important, habituellement d'origine professionnelle, l'amiante peut provoquer une sclérose (asbestose) qui réduira la capacité respiratoire et peut dans les cas les plus graves produire une insuffisance respiratoire parfois mortelle. Le risque de cancer du poumon peut être majoré par l'exposition à d'autres agents cancérigènes, comme la fumée du tabac.

b) Présence d'amiante dans des matériaux et produits en bon état de conservation

L'amiante a été intégré dans la composition de nombreux matériaux utilisés notamment pour la construction. En raison de son caractère cancérigène, ses usages ont été restreints progressivement à partir de 1977, pour aboutir à une interdiction totale en 1997.

En fonction de leur caractéristique, les matériaux et produits contenant de l'amiante peuvent libérer des fibres d'amiante en cas d'usure ou lors d'interventions mettant en cause l'intégrité du matériau ou produit (par exemple perçage, ponçage, découpe, friction...). Ces situations peuvent alors conduire à des expositions importantes si des mesures de protection renforcées ne sont pas prises.

Pour rappel, les matériaux et produits répertoriés aux listes A et B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique font l'objet d'une évaluation de l'état de conservation dont les modalités sont définies par arrêté. Il convient de suivre les recommandations émises par les opérateurs de repérage dits « diagnostiqueurs » pour la gestion des matériaux ou produits repérés.

De façon générale, il est important de veiller au maintien en bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante et de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation de ceux-ci.

2. Intervention de professionnels soumis aux dispositions du code du travail

Il est recommandé aux particuliers d'éviter dans la mesure du possible toute intervention directe sur des matériaux et produits contenant de l'amiante et de faire appel à des professionnels compétents dans de telles situations.

Les entreprises réalisant des opérations sur matériaux et produits contenant de l'amiante sont soumises aux dispositions des articles R. 4412-94 à R. 4412-148 du code du travail. Les entreprises qui réalisent des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits contenant de l'amiante doivent en particulier être certifiées dans les conditions prévues à l'article R. 4412-129. Cette certification est obligatoire à partir du 1^{er} juillet 2013 pour les entreprises effectuant des travaux de retrait sur l'enveloppe extérieure des immeubles bâtis et à partir du 1^{er} juillet 2014 pour les entreprises de génie civil.

Des documents d'information et des conseils pratiques de prévention adaptés sont disponibles sur le site Travailler-mieux (<http://www.travailler-mieux.gouv.fr>) et sur le site de l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (<http://www.inrs.fr>).

3. Recommandations générales de sécurité

Il convient d'éviter au maximum l'émission de poussières notamment lors d'interventions ponctuelles non répétées, par exemple :

- perçage d'un mur pour accrocher un tableau ;
- remplacement de joints sur des matériaux contenant de l'amiante ;
- travaux réalisés à proximité d'un matériau contenant de l'amiante en bon état, par exemple des interventions légères dans des boîtiers électriques, sur des gaines ou des circuits situés sous un flocage sans action directe sur celui-ci, de remplacement d'une vanne sur une canalisation calorifugée à l'amiante.

QUALICONSULT IMMOBILIER - RCS PARIS 490 676 293
 Immeuble ANTARES - TELEPORT 4 - FUTUROSCOPE 86360 CHASSENEUIL DU POITOU - Tel./Fax : 0540163151 - 0549006994
 Société par actions simplifiée au capital de 1 000 000 euros - R.C. VERSAILLES 490 676 293 - SIRET 490 676 293 00395 - APE 7120 B
 Siège social : 1 bis rue du Petit Clamart - Velizy Plus Bât E - 78140 VELIZY VILLACOUBLAY - Téléphone : 01.40.83.75.75 - Télécopie : 01.46.30.39.62 - N° TVA Intra-communautaire FR 56 490 676 293
CE RAPPORT NE PEUT ETRE UTILISE OU REPRODUIT QUE DANS SON INTEGRALITE
 Page 15 sur 64

	Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante Avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti	N° : 611144 25/02/2019
Immeuble bâti concerné : Bat C3 - 1 Allée Jean MONNET - 86000 POITIERS		

L'émission de poussières peut être limitée par humidification locale des matériaux contenant de l'amiante en prenant les mesures nécessaires pour éviter tout risque électrique et/ou en utilisant de préférence des outils manuels ou des outils à vitesse lente.

Le port d'équipements adaptés de protection respiratoire est recommandé. Le port d'une combinaison jetable permet d'éviter la propagation de fibres d'amiante en dehors de la zone de travail. Les combinaisons doivent être jetées après chaque utilisation.

Des informations sur le choix des équipements de protection sont disponibles sur le site internet amiante de l'INRS à l'adresse suivante : www.amiante.inrs.fr.

De plus, il convient de disposer d'un sac à déchets à proximité immédiate de la zone de travail et d'une éponge ou d'un chiffon humide de nettoyage.

4. Gestion des déchets contenant de l'amiante

Les déchets de toute nature contenant de l'amiante sont des déchets dangereux. A ce titre, un certain nombre de dispositions réglementaires, dont les principales sont rappelées ci-après, encadrent leur élimination.

Lors de travaux conduisant à un désamiantage de tout ou partie de l'immeuble, la personne pour laquelle les travaux sont réalisés, c'est-à-dire les maîtres d'ouvrage, en règle générale les propriétaires, ont la responsabilité de la bonne gestion des déchets produits, conformément aux dispositions de l'article L. 541-2 du code de l'environnement.

Ce sont les producteurs des déchets au sens du code de l'environnement.

Les déchets liés au fonctionnement d'un chantier (équipements de protection, matériel, filtres, bâches, etc.) sont de la responsabilité de l'entreprise qui réalise les travaux.

a. Conditionnement des déchets

Les déchets de toute nature susceptibles de libérer des fibres d'amiante sont conditionnés et traités de manière à ne pas provoquer d'émission de poussières. Ils sont ramassés au fur et à mesure de leur production et conditionnés dans des emballages appropriés et fermés, avec apposition de l'étiquetage prévu par le décret No 88-466 du 28 avril 1988 relatif aux produits contenant de l'amiante et par le code de l'environnement notamment ses articles R. 551-1 à R. 551-13 relatifs aux dispositions générales relatives à tous les ouvrages d'infrastructures en matière de stationnement, chargement ou déchargement de matières dangereuses.

Les professionnels soumis aux dispositions du code du travail doivent procéder à l'évacuation des déchets, hors du chantier, aussitôt que possible, dès que le volume le justifie après décontamination de leurs emballages.

b. Apport en déchèterie

Environ 10 % des déchèteries acceptent les déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité provenant de ménages, voire d'artisans. Tout autre déchet contenant de l'amiante est interdit en déchèterie.

A partir du 1^{er} janvier 2013, les exploitants de déchèterie ont l'obligation de fournir aux usagers les emballages et l'étiquetage appropriés aux déchets d'amiante.

c. Filières d'élimination des déchets

Les matériaux contenant de l'amiante ainsi que les équipements de protection (combinaison, masque, gants...) et les déchets issus du nettoyage (chiffon...) sont des déchets dangereux. En fonction de leur nature, plusieurs filières d'élimination peuvent être envisagées.

Les déchets contenant de l'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité peuvent être éliminés dans des installations de stockage de déchets non dangereux si ces installations disposent d'un casier de stockage dédié à ce type de déchets.

Tout autre déchet amianté doit être éliminé dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés. En particulier, les déchets liés au fonctionnement du chantier, lorsqu'ils sont susceptibles d'être contaminés par de l'amiante, doivent être éliminés dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés.

d. Information sur les déchèteries et les installations d'élimination des déchets d'amiante

Les informations relatives aux déchèteries acceptant des déchets d'amiante lié et aux installations d'élimination des déchets d'amiante peuvent être obtenues auprès :

- de la préfecture ou de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie en Ile-de-France) ou de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- du conseil général (ou conseil régional en Ile-de-France) au regard de ses compétences de planification sur les déchets dangereux ;
- de la mairie ;
- ou sur la base de données « déchets » gérée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, directement accessible sur internet à l'adresse suivante : www.sinoe.org.

e. Traçabilité

Le producteur des déchets remplit un bordereau de suivi des déchets d'amiante (BSDA, CERFA no 11861). Le formulaire CERFA est téléchargeable sur le site du ministère chargé de l'environnement. Le propriétaire recevra l'original du bordereau rempli par les autres intervenants (entreprise de travaux, transporteur, exploitant de l'installation de stockage ou du site de vitrification).

Dans tous les cas, le producteur des déchets devra avoir préalablement obtenu un certificat d'acceptation préalable lui garantissant l'effectivité d'une filière d'élimination des déchets.

Par exception, le bordereau de suivi des déchets d'amiante n'est pas imposé aux particuliers voire aux artisans qui se rendent dans une déchèterie pour y déposer des déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité. Ils ne doivent pas remplir un bordereau de suivi de déchets d'amiante, ce dernier étant élaboré par la déchèterie.

QUALICONSULT IMMOBILIER - RCS PARIS 490 676 293
 Immeuble ANTARES - TELEPORT 4 - FUTUROSCOPE 86360 CHASSENEUIL DU POITOU - Tel./Fax : 0540163151 - 0549006994
 Société par actions simplifiée au capital de 1 000 000 euros - R.C. VERSAILLES 490 676 293 - SIRET 490 676 293 00395 - APE 7120 B
 Siège social : 1 bis rue du Petit Clamart - Velizy Plus Bât E - 78140 VELIZY VILLACOUBLAY - Téléphone : 01.40.83.75.75 - Télécopie : 01.46.30.39.62 - N° TVA Intra-communautaire FR 56 490 676 293
CE RAPPORT NE PEUT ETRE UTILISE OU REPRODUIT QUE DANS SON INTEGRALITE
 Page 16 sur 64

	Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante Avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti	N° : 611144 25/02/2019
Immeuble bâti concerné : Bat C3 - 1 Allée Jean MONNET - 86000 POITIERS		

N° échantillon	Date du prélèvement	Composant de la construction	Partie du composant	Localisation du prélèvement	Présence d'amiante	Croquis n°	Photo n°	Avis / Interprétation
P1	08/01/2019	Cloisons sèches	Panneaux de cloisons Plâtre + peinture	137443 - Rdc	Négatif	2	Photo P1	/
P2	08/01/2019	Cloisons sèches	Panneaux de cloisons Plâtre + peinture	135100 - Rdc	Négatif	2	Photo P2	/
P3	08/01/2019	Cloisons sèches	Panneaux de cloisons Plâtre + peinture	137442 - Rdc	Négatif	2	Photo P3	/
P4	08/01/2019	Plafonds	Enduits à base de plâtre	135077 - Rdc	Négatif	1	Photo P4	/
P5	08/01/2019	Plafonds	Enduits à base de plâtre	135078 - Rdc	Négatif	1	Photo P5	/
P6	08/01/2019	Plafonds	Enduits à base de plâtre	135079 - Rdc	Négatif	1	Photo P6	/
P7	08/01/2019	Revêtements de sols	Colles de carrelage	135071 - Rdc	Négatif	2	Photo P7	/
P7	08/01/2019	Revêtements de sols	Colle bitumineuse noire	135071 - Rdc	Positif	2	Photo P7	/
P8	08/01/2019	Revêtements de sols	Colles de carrelage	135089 - Rdc	Négatif	2	Photo P8	/
P8	08/01/2019	Revêtements de sols	Colle bitumineuse noire	135089 - Rdc	Positif	2	Photo P8	/
P9	08/01/2019	Revêtements de murs	Colles Plinthe	135071 - Rdc	Négatif	2	Photo P9	/
P10	08/01/2019	Revêtements de murs	Colles Plinthe	135089 - Rdc	Négatif	2	Photo P10	/
P11	08/01/2019	Revêtements de murs	Colles Faïence	135089 - Rdc	Négatif	2	Photo P11	/
P12	08/01/2019	Revêtements de murs	Colles Faïence	153079 - Rdc	Négatif	1	Photo P12	/
P13	08/01/2019	Revêtements de sols	Linoléum + colle + ragréage	135077 - Rdc	Négatif	1	Photo P13	/
P13	08/01/2019	Revêtements de sols	Colle bitumineuse noire	135077 - Rdc	Positif	2	Photo P13	/
P14	08/01/2019	Revêtements de sols	Linoléum + colle + ragréage	137439 - Rdc	Négatif	2	Photo P14	/
P14	08/01/2019	Revêtements de sols	Colle bitumineuse noire	137439 - Rdc	Positif	2	Photo P14	/
P15	08/01/2019	Revêtements de sols	Linoléum + colle + ragréage	137442 - Rdc	Négatif	2	Photo P15	/
P15	08/01/2019	Revêtements de sols	Colle bitumineuse noire	137442 - Rdc	Positif	2	Photo P15	/
P16	08/01/2019	Plafonds	Flocages	135120 - Rdc	Négatif	2	Photo P16	/
P17	08/01/2019	Revêtements de sols	Béton + peinture	135120 - Rdc	Négatif	2	Photo P17	/
P18	08/01/2019	Murs	Béton + peinture	135120 - Rdc	Négatif	2	Photo P18	/
P19	08/01/2019	Façades lourdes	Enduits extérieurs	Façades - Extérieurs	Négatif	2	Photo P19	/
P20	08/01/2019	Façades lourdes	Enduits extérieurs	Façades - Extérieurs	Négatif	2	Photo P20	/
P21	08/01/2019	Voiries	Enrobés bitumineux	Chaussée - Extérieurs	Négatif	2	Photo P21	/

QUALICONSULT IMMOBILIER - RCS PARIS 490 676 293
 Immeuble ANTARES - TELEPORT 4 - FUTUROSCOPE 86360 CHASSENEUIL DU POITOU - Tel./Fax : 0540163151 - 0549006994
 Société par actions simplifiée au capital de 1 000 000 euros - R.C. VERSAILLES 490 676 293 - SIRET 490 676 293 00395 - APE 7120 B
 Siège social : 1 bis rue du Petit Clamart - Vélizy Plus Bât E - 78140 VELIZY VILLACOUBLAY - Téléphone : 01.40.83.75.75 - Télécopie : 01.46.30.39.62 - N° TVA Intra-communautaire FR 56 490 676 293
CE RAPPORT NE PEUT ETRE UTILISE OU REPRODUIT QUE DANS SON INTEGRALITE
 Page 18 sur 64

	Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante Avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti	N° : 611144 25/02/2019
Immeuble bâti concerné : Bat C3 - 1 Allée Jean MONNET - 86000 POITIERS		

N° échantillon	Date du prélèvement	Composant de la construction	Partie du composant	Localisation du prélèvement	Présence d'amiante	Croquis n°	Photo n°	Avis / Interprétation
P22	08/01/2019	Voiries	Enrobés bitumineux	Chaussée - Extérieurs	Négatif	2	Photo P22	/
P23	08/01/2019	Faux plafonds	Panneaux et plaques	135060 - Rdc	Négatif	2	Photo P23	/
P24	08/01/2019	Faux plafonds	Panneaux et plaques	137442 - Rdc	Négatif	2	Photo P24	/
P25	08/01/2019	Revêtements de sols	Linoléum + colle + ragréage	137443 - Rdc	Négatif	2	Photo P25	/
P25	08/01/2019	Revêtements de sols	Dalle dure cassante marron + colle jaune + ragréage gris	137443 - Rdc	Positif	2	Photo P25	/
P26	08/01/2019	Étanchéité de toiture terrasse	couche bitumineuse entre dalle béton et étanchéité	Toiture terrasse - Extérieurs	Négatif	3	Photo P26	/
P27	08/01/2019	Étanchéité de toiture terrasse	couche bitumineuse + film aluminium (relevé d'acrotère)	Toiture terrasse - Extérieurs	Négatif	3	Photo P27	/
P28	08/01/2019	Étanchéité de toiture terrasse	couche supérieur enrobé	Toiture terrasse - Extérieurs	Négatif	3	Photo P28	/
P29	08/01/2019	Étanchéité de toiture terrasse	couche bitumineuse entre dalle béton et étanchéité	Toiture terrasse - Extérieurs	Négatif	3	Photo P29	/
P30	08/01/2019	Étanchéité de toiture terrasse	couche supérieur enrobé	Toiture terrasse - Extérieurs	Négatif	3	Photo P30	/
P31	21/01/2019	Revêtement de sols	Colle beige + joint cassant gris + carrelage	135072 - Rdc	Négatif	1	Photo P31	/
P31	21/01/2019	Revêtement de sols	Colle bitumineuse noire	135072 - Rdc	Positif	1	Photo P31	/
P32	21/01/2019	Revêtement de sols	Colle beige + joint cassant gris + carrelage	135071 - Rdc	Négatif	2	Photo P32	/
P32	21/01/2019	Revêtement de sols	Colle bitumineuse noire	135071 - Rdc	Positif	2	Photo P32	/
P33	08/02/2019	Menuiseries extérieures	Joint d'étanchéité entre menuiseries et structures	Façades - Extérieurs	Négatif	3	Photo P33	/

	Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante Avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti	N° : 611144 25/02/2019
Immeuble bâti concerné : Bat C3 - 1 Allée Jean MONNET - 86000 POITIERS		

ANNEXE 2 - PLANS ET CROQUIS

 Qualiconsult INNOVATION	Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante Avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti	N° : 611144 25/02/2019
Immeuble bâti concerné : Bat C3 - 1 Allée Jean MONNET - 86000 POITIERS		

[illegible]

QUALICONSULT IMMOBILIER - RCS PARIS 49 676 293
Immeuble ANTARES - TELEPORT 4 - FUTUROSCOPE 86360 CHASSENEUIL DU POITOU - Tel./Fax : 0540163151 - 0549060694
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 000 euros - R.C. VERSAILLES 49 676 293 - SIRET 49 676 293 00395 - APE 7120 B
Siège social : 1 bis rue du Petit Clamart - Velizy Vélizy Bat E - Téléphone : 01.40.83.75.75 - Télécopie : 01.46.30.39.62 - N° TVA Intra-communautaire FR 56 49 676 293
CE RAPPORT NE PEUT ETRE UTILISE OU REPRODUIT QUE DANS SON INTEGRALITE
Page 21 sur 64

 Qualiconsult INNOVATION	Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante Avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti	N° : 611144 25/02/2019
Immeuble bâti concerné : Bat C3 - 1 Allée Jean MONNET - 86000 POITIERS		

Planche
N°2 / 3

NIVEAU : RDC

PLAN DE REPERAGE USUEL

LEGENDE

P ...

Prélèvement négatif

P ...

Prélèvement positif

S

Sondage

Matériaux ou Produits Contenant de l'Amiante

Colle bitumineuse noire	
Dalle dure cassante marron + colle jaune + ragréage gris	
Dalle de sol noires marbré + colle noire	

Divers

Indices de révision : 0

Origine du plan / Auteur : Lucas CHAMPAIN

VUE en PLAN

QUALICONSULT IMMOBILIER - RCS PARIS 490 676 293
Immeuble ANTARES - TELEPORT 4 - FUTUROSCOPE 86360 CHASSENEUIL DU POITOU - Tel./Fax : 0540163151 - 0549006994
Sociétés par actions simplifiées au capital de 1 000 000 € - R.C.S. PARIS 490 676 293 - SIRET : 490 676 293 00039 - APE 7120 B
Siège social : 1 bis rue du Petit Clamart - Velizy Plus Bât E - 78140 VELIZY VILLACOUBLAY - Téléphone : 01.48.83.75.75 - Télécopie : 01.48.30.39.62 - N° TVA Intra-communautaire FR 56 490 676 293
CE RAPPORT NE PEUT ETRE UTILISE OU REPRODUIT QUE DANS SON INTEGRALITE
Page 22 sur 64

 Qualiconsult PROFESSEUR	Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante Avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti	N° : 611144 25/02/2019
Immeuble bâti concerné : Bat C3 - 1 Allée Jean MONNET - 86000 POITIERS		

[illegible]

QUALI/CONSULT IMMOBILIER - RCS PARIS 49 676 293
Immeuble ANTARES - TELEPORT 4 - FUTUROSCOPE 86360 CHASSENEUIL DU POITOU - Tel./Fax : 0540163151 - 0549006994
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 000 euros - R.C. VERSAILLES 49 676 293 - SIRET 49 676 293 00395 - APE 7120 B
Siège social : 1 bis rue du Petit Clamart - Velizy Plus Bât E - 78140 VELIZY VILLEAUCLOUBAY - Téléphone : 01 40.83.75.75 - Télécopie : 01 46.30.39.62 - N° TVA Intracommunautaire FR 56 490 676 293
CE RAPPORT NE PEUT ETRE UTILISE OU REPRODUIT QUE DANS SON INTEGRALITE
Page 23 sur 64

	Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante Avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti	N° : 611144 25/02/2019
Immeuble bâti concerné : Bat C3 - 1 Allée Jean MONNET - 86000 POITIERS		

ANNEXE 3 - PHOTOS

	Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante Avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti	N° : 611144 25/02/2019
Immeuble bâti concerné : Bat C3 - 1 Allée Jean MONNET - 86000 POITIERS		

PRELEVEMENT : P1		
Pièce ou Local	137443 (Rdc)	
Composant de la construction	Cloisons sèches	
Partie du composant	Panneaux de cloisons Plâtre + peinture	
Présence d'amiante	Non	
Plan N°	1	

PRELEVEMENT : P2		
Pièce ou Local	135100 (Rdc)	
Composant de la construction	Cloisons sèches	
Partie du composant	Panneaux de cloisons Plâtre + peinture	
Présence d'amiante	Non	
Plan N°	1	

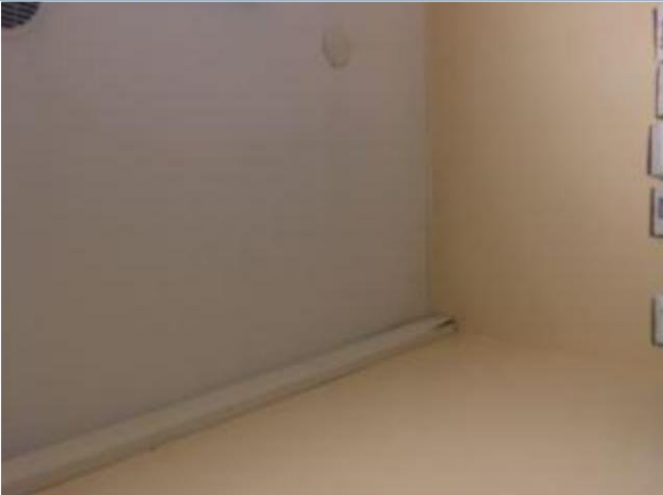
	Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante Avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti	N° : 611144 25/02/2019
Immeuble bâti concerné : Bat C3 - 1 Allée Jean MONNET - 86000 POITIERS		

PRELEVEMENT : P3		
Pièce ou Local	137442 (Rdc)	
Composant de la construction	Cloisons sèches	
Partie du composant	Panneaux de cloisons Plâtre + peinture	
Présence d'amiante	Non	
Plan N°	1	

PRELEVEMENT : P4		
Pièce ou Local	135077 (Rdc)	
Composant de la construction	Plafonds	
Partie du composant	Enduits à base de plâtre	
Présence d'amiante	Non	
Plan N°	1	

QUALICONSULT IMMOBILIER - RCS PARIS 490 676 293
 Immeuble ANTARES - TELEPORT 4 - FUTUROSCOPE 86360 CHASSENEUIL DU POITOU - Tel./Fax. : 0540163151 - 0549006994
 Société par actions simplifiée au capital de 1 000 000 euros - R.C. VERSAILLES 490 676 293 - SIRET 490 676 293 00395 - APE 7120 B
 Siège social : 1 bis rue du Petit Clamart - Vélizy Plus Bât E - 78140 VELIZY VILLACOUBLAY - Téléphone : 01.40.83.75.75 - Télécopie : 01.46.30.39.62 - N° TVA Intra-communautaire FR 56 490 676 293
CE RAPPORT NE PEUT ETRE UTILISE OU REPRODUIT QUE DANS SON INTEGRALITE
 Page 26 sur 64

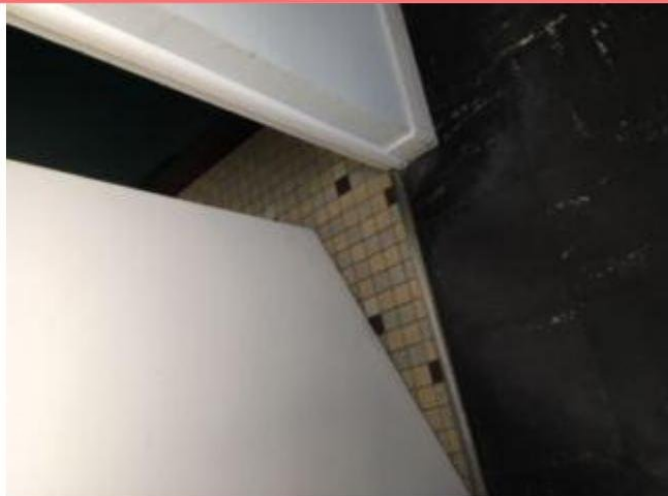
	Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante Avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti	N° : 611144 25/02/2019
Immeuble bâti concerné : Bat C3 - 1 Allée Jean MONNET - 86000 POITIERS		

PRELEVEMENT : P5		
Pièce ou Local	135078 (Rdc)	
Composant de la construction	Plafonds	
Partie du composant	Enduits à base de plâtre	
Présence d'amiante	Non	
Plan N°	1	

PRELEVEMENT : P6		
Pièce ou Local	135079 (Rdc)	
Composant de la construction	Plafonds	
Partie du composant	Enduits à base de plâtre	
Présence d'amiante	Non	
Plan N°	1	

	Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante Avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti	N° : 611144 25/02/2019
Immeuble bâti concerné : Bat C3 - 1 Allée Jean MONNET - 86000 POITIERS		

PRELEVEMENT : P7	
Pièce ou Local	135071 (Rdc)
Composant de la construction	Revêtements de sols
Partie du composant	Colles de carrelage
Présence d'amiante	Non
Plan N°	1
	

PRELEVEMENT : P7	
Pièce ou Local	135071 (Rdc)
Composant de la construction	Revêtements de sols
Partie du composant	Colle bitumineuse noire
Présence d'amiante	Oui
Plan N°	1
	

	Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante Avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti	N° : 611144 25/02/2019
Immeuble bâti concerné : Bat C3 - 1 Allée Jean MONNET - 86000 POITIERS		

PRELEVEMENT : P8	
Pièce ou Local	135089 (Rdc)
Composant de la construction	Revêtements de sols
Partie du composant	Colles de carrelage
Présence d'amiante	Non
Plan N°	1
	

PRELEVEMENT : P8	
Pièce ou Local	135089 (Rdc)
Composant de la construction	Revêtements de sols
Partie du composant	Colle bitumineuse noire
Présence d'amiante	Oui
Plan N°	1
	

QUALICONSULT IMMOBILIER - RCS PARIS 490 676 293
 Immeuble ANTARES - TELEPORT 4 - FUTUROSOCPE 86360 CHASSENEUIL DU POITOU - Tel./Fax. : 0540163151 - 0549006994
 Société par actions simplifiée au capital de 1 000 000 euros - R.C. VERSAILLES 490 676 293 - SIRET 490 676 293 00395 - APE 7120 B
 Siège social : 1 bis rue du Petit Clamart - Vélizy Plus Bât E - 78140 VELIZY VILLACOUBLAY - Téléphone : 01.40.83.75.75 - Télécopie : 01.46.30.39.62 - N° TVA Intra-communautaire FR 56 490 676 293
CE RAPPORT NE PEUT ETRE UTILISE OU REPRODUIT QUE DANS SON INTEGRALITE
 Page 29 sur 64

	Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante Avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti	N° : 611144 25/02/2019
Immeuble bâti concerné : Bat C3 - 1 Allée Jean MONNET - 86000 POITIERS		

PRELEVEMENT : P9	
Pièce ou Local	135071 (Rdc)
Composant de la construction	Revêtements de murs
Partie du composant	Colles Plinthe
Présence d'amiante	Non
Plan N°	1
	

PRELEVEMENT : P10	
Pièce ou Local	135089 (Rdc)
Composant de la construction	Revêtements de murs
Partie du composant	Colles Plinthe
Présence d'amiante	Non
Plan N°	1
	

	Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante Avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti	N° : 611144 25/02/2019
Immeuble bâti concerné : Bat C3 - 1 Allée Jean MONNET - 86000 POITIERS		

PRELEVEMENT : P11		
Pièce ou Local	135089 (Rdc)	
Composant de la construction	Revêtements de murs	
Partie du composant	Colles Faïence	
Présence d'amiante	Non	
Plan N°	1	

PRELEVEMENT : P12		
Pièce ou Local	153079 (Rdc)	
Composant de la construction	Revêtements de murs	
Partie du composant	Colles Faïence	
Présence d'amiante	Non	
Plan N°	1	

QUALICONSULT IMMOBILIER - RCS PARIS 490 676 293
 Immeuble ANTARES - TELEPORT 4 - FUTUROSCOPE 86360 CHASSENEUIL DU POITOU - Tel./Fax. : 0540163151 - 0549006994
 Société par actions simplifiée au capital de 1 000 000 euros - R.C. VERSAILLES 490 676 293 - SIRET 490 676 293 00395 - APE 7120 B
 Siège social : 1 bis rue du Petit Clamart - Vélizy Plus Bât E - 78140 VELIZY VILLACOUBLAY - Téléphone : 01.40.83.75.75 - Télécopie : 01.46.30.39.62 - N° TVA Intra-communautaire FR 56 490 676 293
CE RAPPORT NE PEUT ETRE UTILISE OU REPRODUIT QUE DANS SON INTEGRALITE
 Page 31 sur 64

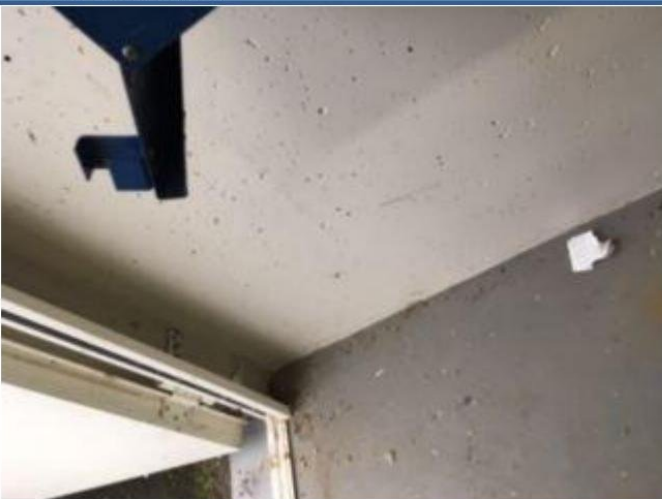
	Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante Avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti	N° : 611144 25/02/2019
Immeuble bâti concerné : Bat C3 - 1 Allée Jean MONNET - 86000 POITIERS		

PRELEVEMENT : P15		
Pièce ou Local	137442 (Rdc)	
Composant de la construction	Revêtements de sols	
Partie du composant	Colle bitumineuse noire	
Présence d'amiante	Oui	
Plan N°	1	

PRELEVEMENT : P15		
Pièce ou Local	137442 (Rdc)	
Composant de la construction	Revêtements de sols	
Partie du composant	Linoléum + colle + ragréage	
Présence d'amiante	Non	
Plan N°	1	

	Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante Avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti	N° : 611144 25/02/2019
Immeuble bâti concerné : Bat C3 - 1 Allée Jean MONNET - 86000 POITIERS		

PRELEVEMENT : P16		
Pièce ou Local	135120 (Rdc)	
Composant de la construction	Plafonds	
Partie du composant	Flocages	
Présence d'amiante	Non	
Plan N°	1	

PRELEVEMENT : P17		
Pièce ou Local	135120 (Rdc)	
Composant de la construction	Revêtements de sols	
Partie du composant	Béton + peinture	
Présence d'amiante	Non	
Plan N°	1	

QUALICONSULT IMMOBILIER - RCS PARIS 490 676 293
 Immeuble ANTARES - TELEPORT 4 - FUTUROSOCPE 86360 CHASSENEUIL DU POITOU - Tel./Fax. : 0540163151 - 0549006994
 Société par actions simplifiée au capital de 1 000 000 euros - R.C. VERSAILLES 490 676 293 - SIRET 490 676 293 00395 - APE 7120 B
 Siège social : 1 bis rue du Petit Clamart - Vélizy Plus Bât E - 78140 VELIZY VILLACOUBLAY - Téléphone : 01.40.83.75.75 - Télécopie : 01.46.30.39.62 - N° TVA Intra-communautaire FR 56 490 676 293
CE RAPPORT NE PEUT ETRE UTILISE OU REPRODUIT QUE DANS SON INTEGRALITE
 Page 35 sur 64

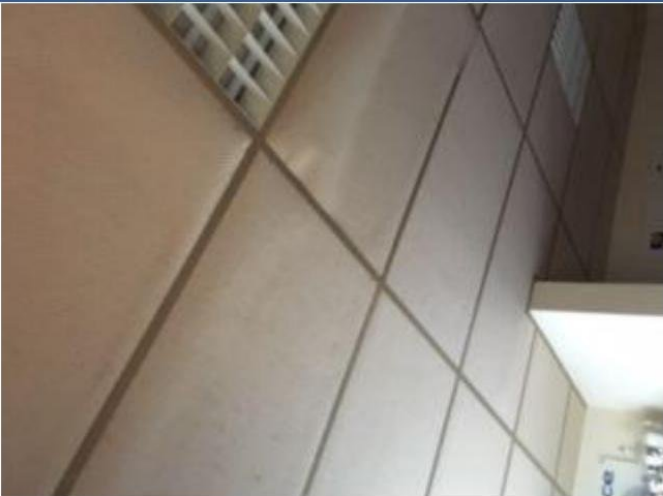
	Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante Avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti	N° : 611144 25/02/2019
Immeuble bâti concerné : Bat C3 - 1 Allée Jean MONNET - 86000 POITIERS		

PRELEVEMENT : P20		
Pièce ou Local	Façades (Extérieurs)	
Composant de la construction	Façades lourdes	
Partie du composant	Enduits extérieurs	
Présence d'amiante	Non	
Plan N°	1	

PRELEVEMENT : P21		
Pièce ou Local	Chaussée (Extérieurs)	
Composant de la construction	Voiries	
Partie du composant	Enrobés bitumineux	
Présence d'amiante	Non	
Plan N°	1	

	Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante Avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti	N° : 611144 25/02/2019
Immeuble bâti concerné : Bat C3 - 1 Allée Jean MONNET - 86000 POITIERS		

PRELEVEMENT : P22		
Pièce ou Local	Chaussée (Extérieurs)	
Composant de la construction	Voiries	
Partie du composant	Enrobés bitumineux	
Présence d'amiante	Non	
Plan N°	1	

PRELEVEMENT : P23		
Pièce ou Local	135060 (Rdc)	
Composant de la construction	Faux plafonds	
Partie du composant	Panneaux et plaques	
Présence d'amiante	Non	
Plan N°	1	

	Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante Avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti	N° : 611144 25/02/2019
Immeuble bâti concerné : Bat C3 - 1 Allée Jean MONNET - 86000 POITIERS		

PRELEVEMENT : P27		
Pièce ou Local	Toiture terrasse (Extérieurs)	
Composant de la construction	Étanchéité de toiture terrasse	
Partie du composant	couche bitumineuse + film aluminium (relevé d'acrotère)	
Présence d'amiante	Non	
Plan N°	3	

PRELEVEMENT : P28		
Pièce ou Local	Toiture terrasse (Extérieurs)	
Composant de la construction	Étanchéité de toiture terrasse	
Partie du composant	couche supérieure enrobée	
Présence d'amiante	Non	
Plan N°	3	

	Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante Avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti	N° : 611144 25/02/2019
Immeuble bâti concerné : Bat C3 - 1 Allée Jean MONNET - 86000 POITIERS		

PRELEVEMENT : P29		
Pièce ou Local	Toiture terrasse (Extérieurs)	
Composant de la construction	Étanchéité de toiture terrasse	
Partie du composant	couche bitumineuse entre dalle béton et étanchéité	
Présence d'amiante	Non	
Plan N°	3	

PRELEVEMENT : P30		
Pièce ou Local	Toiture terrasse (Extérieurs)	
Composant de la construction	Étanchéité de toiture terrasse	
Partie du composant	couche supérieure enrobée	
Présence d'amiante	Non	
Plan N°	3	

	Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante Avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti	N° : 611144 25/02/2019
Immeuble bâti concerné : Bat C3 - 1 Allée Jean MONNET - 86000 POITIERS		

PRELEVEMENT : P30		
Pièce ou Local	Façades (Extérieurs)	
Composant de la construction	Menuiserie extérieures	
Partie du composant	Joint d'étanchéité entre menuiserie et structure	
Présence d'amiante	Non	
Plan N°	3	

	Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante Avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti	N° : 611144 25/02/2019
Immeuble bâti concerné : Bat C3 - 1 Allée Jean MONNET - 86000 POITIERS		

ANNEXE 4 - PROCES VERBAUX DU LABORATOIRE

QUALICONSULT IMMOBILIER - RCS PARIS 490 676 293
 Immeuble ANTARES - TELEPORT 4 - FUTUROSCOPE 86360 CHASSENEUIL DU POITOU - Tel./Fax. : 0540163151 - 0549006994
 Société par actions simplifiée au capital de 1 000 000 euros - R.C. VERSAILLES 490 676 293 - SIRET 490 676 293 00395 - APE 7120 B
 Siège social : 1 bis rue du Petit Clamart - Vélizy Plus Bât E - 78140 VELIZY VILLACOUBLAY - Téléphone : 01.40.83.75.75 - Télécopie : 01.46.30.39.62 - N° TVA Intra-communautaire FR 56 490 676 293
CE RAPPORT NE PEUT ETRE UTILISE OU REPRODUIT QUE DANS SON INTEGRALITE
 Page 45 sur 64

	Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante Avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti	N° : 611144 25/02/2019
Immeuble bâti concerné : Bat C3 - 1 Allée Jean MONNET - 86000 POITIERS		



Parc d'affaires Espace Performances Bât K
35760 SAINT-GREGOIRE
Tel : 02.99.35.41.41
Fax : 02.23.22.52.27
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5970



Liste des sites et portées
disponibles sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT1419-1004 EN DATE DU 14/01/2019
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATERIAU(X)

*Ce rapport ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.
Les informations fournies par le client sont simplement retranscrites et identifiées comme telles.*

Client : QUALICONSULT IMMOBILIER - POITIERS Immeuble Antares - Téléport 4 Futuroscope 86360 CHASSENEUIL DU POITOU	Réf. Commande ITGA : IT1419-1004 Réf. Commande Client : 611144/P1
--	--

Prélèvement(s) : Reçu au laboratoire le : 11/01/2019

Préparation(s) : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- ou
- Pour une analyse au Microscopie Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement et montage adapté sur lame de microscopie
 - Pour une analyse au Microscopie Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'échantillon :
 - (1) - Broyage en milieu aqueux et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : IT085)
 - (2) - Attaque chimique, broyage et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : IT286)

Technique(s) : - Microscopie Optique à Lumière Polarisée (guide HSG 248 - Appendice 2) : Morphologie et critères optiques

Analytique(s) : La détection de fibres d'amiante optiquement observables est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

- ou
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (quarties pertinentes de la norme NF X43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique

La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat(s) :

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation)	Nombre de préparations	Date d'analyse	Résultat / Variété d'amiante
Réf dossier client : 611144 - Amiante avant travaux - Bat C3 - 1 Allée Jean MONNET - 86000 POITIERS Réf échantillon client : P0001 - Panneaux de cloisons Plâtre + peinture - 137443 (Rdc) / Cloisons sèches				Réf échantillon ITGA : IT141901-12126 Description ITGA : Matériau plâtreux blanc en vrac / Carton / Peintures multiples
* Matériau plâtreux blanc en vrac non séparable + carton non séparable + peintures multiples non séparable	META (1)	1	11/01/2019	Amiante non détecté / -
Réf dossier client : 611144 - Amiante avant travaux - Bat C3 - 1 Allée Jean MONNET - 86000 POITIERS Réf échantillon client : P0002 - Panneaux de cloisons Plâtre + peinture - 135100 (Rdc) / Cloisons sèches				Réf échantillon ITGA : IT141901-12127 Description ITGA : Matériau plâtreux blanc / Carton / Peinture
* Matériau plâtreux blanc + carton non séparable + peinture non séparable	META (1)	1	11/01/2019	Amiante non détecté / -
Réf dossier client : 611144 - Amiante avant travaux - Bat C3 - 1 Allée Jean MONNET - 86000 POITIERS Réf échantillon client : P0003 - Panneaux de cloisons Plâtre + peinture - 137442 (Rdc) / Cloisons sèches				Réf échantillon ITGA : IT141901-12128 Description ITGA : Matériau plâtreux blanc / Carton / Peinture
* Matériau plâtreux blanc + carton non séparable + peinture non séparable	META (1)	1	11/01/2019	Amiante non détecté / -

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

DTA 164-01 rev 07

Page 1/6

QUALICONSULT IMMOBILIER - RCS PARIS 490 676 293
 Immeuble ANTARES - TELEPORT 4 - FUTUROSCOPE 86360 CHASSENEUIL DU POITOU - Tel./Fax : 0540163151 - 0549006994
 Société par actions simplifiée au capital de 1 000 000 euros - R.C. VERSAILLES 490 676 293 - SIRET 490 676 293 00395 - APE 7120 B
 Siège social : 1 bis rue du Petit Clamart - Vélizy Plus Bât E - 78140 VELIZY VILLACOUBLAY - Téléphone : 01.40.83.75.75 - Télécopie : 01.46.30.39.62 - N° TVA Intra-communautaire FR 56 490 676 293
CE RAPPORT NE PEUT ETRE UTILISE OU REPRODUIT QUE DANS SON INTEGRALITE
 Page 46 sur 64

	Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante Avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti	N° : 611144 25/02/2019
Immeuble bâti concerné : Bat C3 - 1 Allée Jean MONNET - 86000 POITIERS		

RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO ITI419-1004 EN DATE DU 14/01/2019
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATERIAU(X)

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation)	Nombre de préparations	Date d'analyse	Résultat / Variété d'amiante
Réf dossier client : 611144 - Amiante avant travaux - Bat C3 - 1 Allée Jean MONNET - 86000 POITIERS Réf échantillon client : P0004 - Enduits à base de plâtre - 135077 (Rdc) / Plafonds * Enduit plâtreux blanc en vrac non séparable + peinture non séparable	META (I)	2	12/01/2019	Amiante non détecté / -
Réf dossier client : 611144 - Amiante avant travaux - Bat C3 - 1 Allée Jean MONNET - 86000 POITIERS Réf échantillon client : P0005 - Enduits à base de plâtre - 135078 (Rdc) / Plafonds * Enduit plâtreux blanc en vrac + peinture non séparable	META (I)	2	12/01/2019	Amiante non détecté / -
Réf dossier client : 611144 - Amiante avant travaux - Bat C3 - 1 Allée Jean MONNET - 86000 POITIERS Réf échantillon client : P0006 - Enduits à base de plâtre - 135079 (Rdc) / Plafonds * Enduit plâtreux blanc en vrac + peinture non séparable	META (I)	2	14/01/2019	Amiante non détecté / -
Réf dossier client : 611144 - Amiante avant travaux - Bat C3 - 1 Allée Jean MONNET - 86000 POITIERS Réf échantillon client : P0007 - Colles de carrelage - 135071 (Rdc)/ Revêtements de sol * Colle beige * Colle bitumineuse noire Joint cassant gris + carrelage	META (I) MOLP ---	1 1 ---	14/01/2019 14/01/2019 ---	Amiante non détecté / - Présence de fibres d'amiante / Chrysotile Non analysé
Réf dossier client : 611144 - Amiante avant travaux - Bat C3 - 1 Allée Jean MONNET - 86000 POITIERS Réf échantillon client : P0008 - Colles de carrelage - 135089 (Rdc)/ Revêtements de sol * Colle beige * Colle bitumineuse noire Joint cassant gris + carrelage	META (I) MOLP ---	1 1 ---	14/01/2019 14/01/2019 ---	Amiante non détecté / - Présence de fibres d'amiante / Chrysotile Non analysé
Réf dossier client : 611144 - Amiante avant travaux - Bat C3 - 1 Allée Jean MONNET - 86000 POITIERS Réf échantillon client : P0009 - Colles Plâtrée - 135071 (Rdc)/ Revêtements de murs * Colle grise + peinture en faible quantité non séparable + carrelage	META (I)	1	12/01/2019	Amiante non détecté / -
Réf dossier client : 611144 - Amiante avant travaux - Bat C3 - 1 Allée Jean MONNET - 86000 POITIERS Réf échantillon client : P0010 - Colles Plâtrée - 135089 (Rdc)/ Revêtements de murs * Colle grise + peinture non séparable + carrelage	META (I)	1	12/01/2019	Amiante non détecté / -
Réf dossier client : 611144 - Amiante avant travaux - Bat C3 - 1 Allée Jean MONNET - 86000 POITIERS Réf échantillon client : P0011 - Colles Faïence - 135089 (Rdc)/ Revêtements de murs * Colle beige + carrelage	META (I)	1	12/01/2019	Amiante non détecté / -

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

DTA 164-01 rev 07

Page 2/6

	Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante Avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti	N° : 611144 25/02/2019
Immeuble bâti concerné : Bat C3 - 1 Allée Jean MONNET - 86000 POITIERS		

RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO ITI419-1004 EN DATE DU 14/01/2019
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATERIAU(X)

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation)	Nombre de préparations	Date d'analyse	Résultat / Variété d'amiante
Réf dossier client : 611144 - Amiante avant travaux - Bat C3 - 1 Allée Jean MONNET - 86000 POITIERS Réf échantillon client : P0012 - Colles Faïence - 153079 (Rdc)/ Revêtements de murs				Réf échantillon ITGA : ITI41901-12137 Description ITGA : Colle beige en faible quantité / Joint cassant blanc / Carrelage
* Colle beige en faible quantité non séparable + joint cassant blanc + carrelage	META (I)	1	12/01/2019	Amiante non détecté / -
Réf dossier client : 611144 - Amiante avant travaux - Bat C3 - 1 Allée Jean MONNET - 86000 POITIERS Réf échantillon client : P0013 - Linoléum + colle + ragréage - 135077 (Rdc)/ Revêtements de sols				Réf échantillon ITGA : ITI41901-12138 Description ITGA : Revêtement souple gris / Colle polymère jaune / Peinture / Ragréage rose / Colle bitumineuse noire
* Revêtement souple gris + colle polymère jaune non séparable + peinture non séparable + ragréage rose	META (I)	1	14/01/2019	Amiante non détecté / -
* Colle bitumineuse noire	MOLP	1	14/01/2019	Présence de fibres d'amiante / Chrysotile
Réf dossier client : 611144 - Amiante avant travaux - Bat C3 - 1 Allée Jean MONNET - 86000 POITIERS Réf échantillon client : P0014 - Linoléum + colle + ragréage - 137439 (Rdc)/ Revêtements de sols				Réf échantillon ITGA : ITI41901-12139 Description ITGA : Revêtement souple gris / Colle polymère jaune / Peinture / Ragréage rose / Colle bitumineuse noire
* Revêtement souple gris + colle polymère jaune non séparable + peinture non séparable + ragréage rose	META (I)	1	14/01/2019	Amiante non détecté / -
* Colle bitumineuse noire	MOLP	1	14/01/2019	Présence de fibres d'amiante / Chrysotile
Réf dossier client : 611144 - Amiante avant travaux - Bat C3 - 1 Allée Jean MONNET - 86000 POITIERS Réf échantillon client : P0015 - Linoléum + colle + ragréage - 137442 (Rdc)/ Revêtements de sols				Réf échantillon ITGA : ITI41901-12140 Description ITGA : Revêtement souple gris / Colle polymère jaune / Peinture / Ragréage rose / Colle bitumineuse noire
* Revêtement souple gris + colle polymère jaune non séparable + peinture non séparable + ragréage rose	META (I)	1	14/01/2019	Amiante non détecté / -
* Colle bitumineuse noire	MOLP	1	14/01/2019	Présence de fibres d'amiante / Chrysotile
Réf dossier client : 611144 - Amiante avant travaux - Bat C3 - 1 Allée Jean MONNET - 86000 POITIERS Réf échantillon client : P0016 - Placages - 135120 (Rdc)/ Plafonds				Réf échantillon ITGA : ITI41901-12141 Description ITGA : Matériau cotonneux blanc avec poussières
* Matériau cotonneux blanc avec poussières	META (I)	1	14/01/2019	Amiante non détecté / -
Réf dossier client : 611144 - Amiante avant travaux - Bat C3 - 1 Allée Jean MONNET - 86000 POITIERS Réf échantillon client : P0017 - Béton + peinture - 135120 (Rdc)/ Revêtements de sols				Réf échantillon ITGA : ITI41901-12142 Description ITGA : Matériau compact gris hétérogène / Peinture
* Matériau compact gris hétérogène + peinture non séparable	META (I)	1	11/01/2019	Amiante non détecté / -
Réf dossier client : 611144 - Amiante avant travaux - Bat C3 - 1 Allée Jean MONNET - 86000 POITIERS Réf échantillon client : P0018 - Béton + peinture - 135120 (Rdc)/ Murs				Réf échantillon ITGA : ITI41901-12143 Description ITGA : Matériau compact gris hétérogène / Peinture
* Matériau compact gris hétérogène + peinture non séparable	META (I)	1	11/01/2019	Amiante non détecté / -

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

DTA 164-01 rev 07

Page 3/6

	Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante Avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti	N° : 611144 25/02/2019
Immeuble bâti concerné : Bat C3 - 1 Allée Jean MONNET - 86000 POITIERS		

RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO ITI419-1004 EN DATE DU 14/01/2019
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATERIAU(X)

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation)	Nombre de préparations	Date d'analyse	Résultat / Variété d'amiante
Réf dossier client : 611144 - Amiante avant travaux - Bat C3 - 1 Allée Jean MONNET - 86000 POITIERS Réf échantillon client : P0019 - Enduits extérieurs - Façades (Extérieurs) / Façades lourdes * Enduit compact beige + peintures multiples non séparable	META (1)	1	14/01/2019	Amiante non détecté / -
Réf dossier client : 611144 - Amiante avant travaux - Bat C3 - 1 Allée Jean MONNET - 86000 POITIERS Réf échantillon client : P0020 - Enduits extérieurs - Façades (Extérieurs) / Façades lourdes * Enduit beige non séparable + peinture non séparable	META (1)	1	11/01/2019	Amiante non détecté / -
Réf dossier client : 611144 - Amiante avant travaux - Bat C3 - 1 Allée Jean MONNET - 86000 POITIERS Réf échantillon client : P0021 - Enrobés bitumineux - Chaussée (Extérieurs) / Voies * Agrégats d'enrobés bitumineux - prise d'essai 1 + agrégats d'enrobés bitumineux - prise d'essai 2 + agrégats d'enrobés bitumineux - prise d'essai 3	META (2)	1	11/01/2019	Amiante non détecté / -
Réf dossier client : 611144 - Amiante avant travaux - Bat C3 - 1 Allée Jean MONNET - 86000 POITIERS Réf échantillon client : P0022 - Enrobés bitumineux - Chaussée (Extérieurs) / Voies * Agrégats d'enrobés bitumineux - prise d'essai 1 + agrégats d'enrobés bitumineux - prise d'essai 2 + agrégats d'enrobés bitumineux - prise d'essai 3	META (2)	1	11/01/2019	Amiante non détecté / -
Réf dossier client : 611144 - Amiante avant travaux - Bat C3 - 1 Allée Jean MONNET - 86000 POITIERS Réf échantillon client : P0023 - Panneaux et plaques - 135060 (Rdc) / Faux plafonds * Matériau fibreux jaune avec poussières non séparable + matériau fibreux beige non séparable + peinture non séparable + papier non séparable	META (1)	1	14/01/2019	Amiante non détecté / -
Réf dossier client : 611144 - Amiante avant travaux - Bat C3 - 1 Allée Jean MONNET - 86000 POITIERS Réf échantillon client : P0024 - Panneaux et plaques - 137442 (Rdc) / Faux plafonds * Matériau fibreux beige + peinture non séparable	META (1)	1	14/01/2019	Amiante non détecté / -

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

DTA 164-01 rev 07

Page 4/6

	Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante Avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti	N° : 611144 25/02/2019
Immeuble bâti concerné : Bat C3 - 1 Allée Jean MONNET - 86000 POITIERS		

RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO ITI419-1004 EN DATE DU 14/01/2019
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATERIAU(X)

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation)	Nombre de préparations	Date d'analyse	Résultat / Variété d'amiante
Ref dossier client : 611144 - Amiante avant travaux - Bat C3 - 1 Allée Jean MONNET - 86000 POITIERS Ref échantillon client : P0025 - Linoléum + colle + ragréage - 137443 (Rdc) / Revêtement de sol				Ref échantillon ITGA : ITI41901-12150 Description ITGA : Revêtement souple beige / Colle polymère jaune / Ragréage blanc / Colle polymère noire / Dalle dure cassante marron / Colle polymère jaune en faible quantité / Ragréage gris en faible quantité
* Dalle dure cassante marron + colle polymère jaune en faible quantité non séparable + ragréage gris en faible quantité non séparable	META (2)	1	11/01/2019	Présence de fibres d'amiante / Chrysotile
* Revêtement souple beige + colle polymère jaune non séparable + ragréage blanc non séparable + colle polymère noire non séparable	META (1)	1	12/01/2019	Amiante non détecté / -
Ref dossier client : 611144 - Amiante avant travaux - Bat C3 - 1 Allée Jean MONNET - 86000 POITIERS Ref échantillon client : P0026 - couche bitumineuse entre dalle béton et étanchéité - Toiture terrasse (Extérieurs) / Éanchéité de toiture terrasse				Ref échantillon ITGA : ITI41901-12151 Description ITGA : Matériau bitumineux noir
* Matériau bitumineux noir	META (2)	1	11/01/2019	Amiante non détecté / -
Ref dossier client : 611144 - Amiante avant travaux - Bat C3 - 1 Allée Jean MONNET - 86000 POITIERS Ref échantillon client : P0027 - couche bitumineuse + film aluminium relevé d'acrotère - Toiture terrasse (Extérieurs) / Éanchéité de toiture terrasse				Ref échantillon ITGA : ITI41901-12152 Description ITGA : Matériau bitumineux noir avec aluminium / Matériau gris en faible quantité
* Matériau bitumineux noir avec aluminium + matériau gris en faible quantité non séparable	META (2)	1	12/01/2019	Amiante non détecté / -
Ref dossier client : 611144 - Amiante avant travaux - Bat C3 - 1 Allée Jean MONNET - 86000 POITIERS Ref échantillon client : P0028 - couche supérieure enrobé - Toiture terrasse (Extérieurs) / Éanchéité de toiture terrasse				Ref échantillon ITGA : ITI41901-12153 Description ITGA : Agrégats d'enrobés bitumineux - prise d'essai 1 / Agrégats d'enrobés bitumineux - prise d'essai 2 / Agrégats d'enrobés bitumineux - prise d'essai 3
* Agrégats d'enrobés bitumineux - prise d'essai 1 + agrégats d'enrobés bitumineux - prise d'essai 2 + agrégats d'enrobés bitumineux - prise d'essai 3	META (2)	1	11/01/2019	Amiante non détecté / -
Ref dossier client : 611144 - Amiante avant travaux - Bat C3 - 1 Allée Jean MONNET - 86000 POITIERS Ref échantillon client : P0029 - couche bitumineuse entre dalle béton et étanchéité - Toiture terrasse (Extérieurs) / Éanchéité de toiture terrasse				Ref échantillon ITGA : ITI41901-12154 Description ITGA : Matériau bitumineux noir
* Matériau bitumineux noir	META (2)	1	11/01/2019	Amiante non détecté / -
Ref dossier client : 611144 - Amiante avant travaux - Bat C3 - 1 Allée Jean MONNET - 86000 POITIERS Ref échantillon client : P0030 - couche supérieure enrobé - Toiture terrasse (Extérieurs) / Éanchéité de toiture terrasse				Ref échantillon ITGA : ITI41901-12155 Description ITGA : Agrégats d'enrobés bitumineux - prise d'essai 1 / Agrégats d'enrobés bitumineux - prise d'essai 2 / Agrégats d'enrobés bitumineux - prise d'essai 3
* Agrégats d'enrobés bitumineux - prise d'essai 1 + agrégats d'enrobés bitumineux - prise d'essai 2 + agrégats d'enrobés bitumineux - prise d'essai 3	META (2)	2	11/01/2019	Amiante non détecté / -

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

DTA 164-01 rev 07

Page 5/6

QUALICONSULT IMMOBILIER - RCS PARIS 490 676 293
 Immeuble ANTARES - TELEPORT 4 - FUTUROSOCPE 86360 CHASSENEUIL DU POITOU - Tel./Fax. : 0540163151 - 0549006994
 Société par actions simplifiée au capital de 1 000 000 euros - R.C. VERSAILLES 490 676 293 - SIRET 490 676 293 00395 - APE 7120 B
 Siège social : 1 bis rue du Petit Clamart - Vélizy Plus Bât E - 78140 VELIZY VILLACOUBLAY - Téléphone : 01.40.83.75.75 - Télécopie : 01.46.30.39.62 - N° TVA Intra-communautaire FR 56 490
 676 293
CE RAPPORT NE PEUT ETRE UTILISE OU REPRODUIT QUE DANS SON INTEGRALITE
 Page 50 sur 64

	Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante Avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti	N° : 611144 25/02/2019
Immeuble bâti concerné : Bat C3 - 1 Allée Jean MONNET - 86000 POITIERS		

RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO ITI 419-1004 EN DATE DU 14/01/2019

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATERIAU(X)

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation)	Nombre de préparations	Date d'analyse	Résultat / Variété d'amiante
				

Validé par : Christophe LE BOURHIS - Analyste

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

DTA 164-01 rev 07

Page 6/6

QUALICONSULT IMMOBILIER - RCS PARIS 490 676 293
 Immeuble ANTARES - TELEPORT 4 - FUTUROSCOPE 86360 CHASSENEUIL DU POITOU - Tel./Fax. : 0540163151 - 0549006994
 Société par actions simplifiée au capital de 1 000 000 euros - R.C. VERSAILLES 490 676 293 - SIRET 490 676 293 00395 - APE 7120 B
 Siège social : 1 bis rue du Petit Clamart - Vélizy Plus Bât E - 78140 VELIZY VILLACOUBLAY - Téléphone : 01.40.83.75.75 - Télécopie : 01.46.30.39.62 - N° TVA Intra-communautaire FR 56 490 676 293
CE RAPPORT NE PEUT ETRE UTILISE OU REPRODUIT QUE DANS SON INTEGRALITE
 Page 51 sur 64

	Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante Avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti	N° : 611144 25/02/2019
	Immeuble bâti concerné : Bat C3 - 1 Allée Jean MONNET - 86000 POITIERS	



Parc d'affaires Espace Performances Bât K
35760 SAINT-GREGOIRE
Tel : 02.99.35.41.41
Fax : 02.23.22.52.27
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5970



Liste des sites et portées
disponibles sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT1419-6639 EN DATE DU 18/02/2019
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATERIAU(X)

*Ce rapport ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.
Les informations fournies par le client sont simplement retranscrites et identifiées comme telles.*

Client : QUALICONSULT IMMOBILIER - POITIERS Immeuble Antares - Téléport 4 Futuroscope 86360 CHASSENEUIL DU POITOU	Ref. Commande ITGA : IT1419-6639 Ref. Commande Client : 611144/P33
--	---

Prélèvement(s) : Reçu au laboratoire le : 12/02/2019

Préparation(s) : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

ou
- Pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement et montage adapté sur lame de microscopie
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
(1) - Broyage en milieu aqueux et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : IT085)
(2) - Attaque chimique, broyage et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : IT286)

Technique(s) : - Microscopie Optique à Lumière Polarisée (guide HSG 248 - Appendice 2) : Morphologie et critères optiques
Analytique(s) : La détection de fibres d'amiante optiquement observables est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.
ou : - Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat(s) :

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation)	Nombre de préparations	Date d'analyse	Résultat / Variété d'amiante
Ref dossier client : 611144 - Amiante avant travaux - Bat C3 - 1 Allée Jean MONNET - 86000 POITIERS		Ref échantillon ITGA : IT141902-24626		
Ref échantillon client : P0033 - Joints d'étanchéité entre menuiserie et structure - Façades (Extérieurs) / Menuiseries extérieures		Description ITGA : Bois massif / Peinture / Matériau bitumineux noir avec poussières		
* Bois massif + peinture + matériau bitumineux noir avec poussières	META (2)	1	18/02/2019	Amiante non détecté / -

Validé par : Christophe LE BOURHIS - Analyste

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

DTA 164-01 rev 07

Page 1/1

QUALICONSULT IMMOBILIER - RCS PARIS 490 676 293
Immeuble ANTARES - TELEPORT 4 - FUTUROSCOPE 86360 CHASSENEUIL DU POITOU - Tel./Fax. : 0540163151 - 0549006994
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 000 euros - R.C. VERSAILLES 490 676 293 - SIRET 490 676 293 00395 - APE 7120 B
Siège social : 1 bis rue du Petit Clamart - Vélizy Plus Bât E - 78140 VELIZY VILLACOUBLAY - Téléphone : 01.40.83.75.75 - Télécopie : 01.46.30.39.62 - N° TVA Intra-communautaire FR 56 490 676 293
CE RAPPORT NE PEUT ETRE UTILISE OU REPRODUIT QUE DANS SON INTEGRALITE
Page 53 sur 64

	Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante Avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti	N° : 611144 25/02/2019
Immeuble bâti concerné : Bat C3 - 1 Allée Jean MONNET - 86000 POITIERS		

ANNEXE 5 - DESCRIPTIF DES TRAVAUX ENVISAGES (Documents fournis par le Maître d'Ouvrage)

QUALICONSULT IMMOBILIER - RCS PARIS 490 676 293
 Immeuble ANTARES - TELEPORT 4 - FUTUROSCOPE 86360 CHASSENEUIL DU POITOU - Tel./Fax. : 0540163151 - 0549006994
 Société par actions simplifiée au capital de 1 000 000 euros - R.C. VERSAILLES 490 676 293 - SIRET 490 676 293 00395 - APE 7120 B
 Siège social : 1 bis rue du Petit Clamart - Vélizy Plus Bât E - 78140 VELIZY VILLACOUBLAY - Téléphone : 01.40.83.75.75 - Télécopie : 01.46.30.39.62 - N° TVA Intra-communautaire FR 56 490 676 293
CE RAPPORT NE PEUT ETRE UTILISE OU REPRODUIT QUE DANS SON INTEGRALITE
 Page 54 sur 64

	Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante Avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti	N° : 611144 25/02/2019
Immeuble bâti concerné : Bat C3 - 1 Allée Jean MONNET - 86000 POITIERS		



QUALICONSULT IMMOBILIER - RCS PARIS 490 676 293
Immeuble ANTARES - TELEPORT 4 - FUTUROSCOPE 86360 CHASSENEUIL DU POITOU - Tel./Fax. : 0540163151 - 0549006994
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 000 euros - R.C. VERSAILLES 490 676 293 - SIRET 490 676 293 00395 - APE 7120 B
Siège social : 1 bis rue du Petit Clamart - Vélizy Plus Bât E - 78140 VELIZY VILLACOUBLAY - Téléphone : 01.40.83.75.75 - Télécopie : 01.46.30.39.62 - N° TVA Intra-communautaire FR 56 490 676 293
CE RAPPORT NE PEUT ETRE UTILISE OU REPRODUIT QUE DANS SON INTEGRALITE
Page 56 sur 64

	Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante Avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti	N° : 611144 25/02/2019
Immeuble bâti concerné : Bat C3 - 1 Allée Jean MONNET - 86000 POITIERS		



QUALICONSULT IMMOBILIER - RCS PARIS 490 676 293
Immeuble ANTARES - TELEPORT 4 - FUTUROSCOPE 86360 CHASSENEUIL DU POITOU - Tel./Fax. : 0540163151 - 0549006994
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 000 euros - R.C. VERSAILLES 490 676 293 - SIRET 490 676 293 00395 - APE 7120 B
Siège social : 1 bis rue du Petit Clamart - Vélizy Plus Bât E - 78140 VELIZY VILLACOUBLAY - Téléphone : 01.40.83.75.75 - Télécopie : 01.46.30.39.62 - N° TVA Intra-communautaire FR 56 490 676 293
CE RAPPORT NE PEUT ETRE UTILISE OU REPRODUIT QUE DANS SON INTEGRALITE
Page 57 sur 64

	Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante Avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti	N° : 611144 25/02/2019
Immeuble bâti concerné : Bat C3 - 1 Allée Jean MONNET - 86000 POITIERS		



Facçade arrière projetée avec un nouveau bureau en extension



Facçade arrière existante avec l'entrée actuelle.

dunc ATELIER
ARCHITECTE DPLG

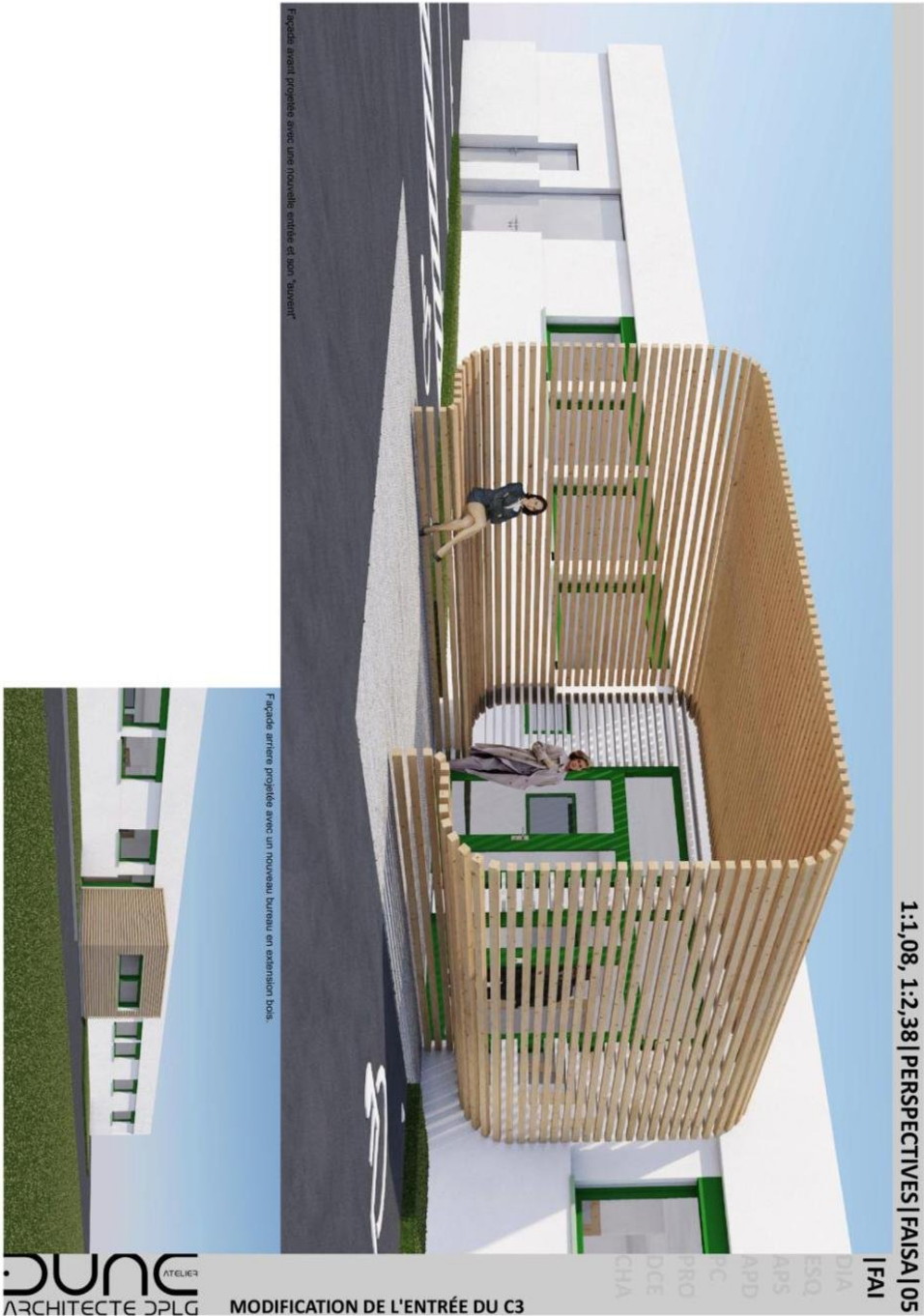
MODIFICATION DE L'ENTRÉE DU C3

CHA DCE PRO PC APD APS ESQ DIA I FAI

PERSPECTIVE | FAISA | 03

QUALICONSULT IMMOBILIER - RCS PARIS 490 676 293
Immeuble ANTARES - TELEPORT 4 - FUTUROSCOPE 86360 CHASSENEUIL DU POITOU - Tel./Fax. : 0540163151 - 0549006994
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 000 euros - R.C. VERSAILLES 490 676 293 - SIRET 490 676 293 00395 - APE 7120 B
Siège social : 1 bis rue du Petit Clamart - Vélizy Plus Bât E - 78140 VELIZY VILLACOUBLAY - Téléphone : 01.40.83.75.75 - Télécopie : 01.46.30.39.62 - N° TVA Intra-communautaire FR 56 490 676 293
CE RAPPORT NE PEUT ETRE UTILISE OU REPRODUIT QUE DANS SON INTEGRALITE
Page 58 sur 64

	Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante Avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti	N° : 611144 25/02/2019
Immeuble bâti concerné : Bat C3 - 1 Allée Jean MONNET - 86000 POITIERS		



QUALICONSULT IMMOBILIER - RCS PARIS 490 676 293
Immeuble ANTARES - TELEPORT 4 - FUTUROSCOPE 86360 CHASSENEUIL DU POITOU - Tel./Fax. : 0540163151 - 0549006994
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 000 euros - R.C. VERSAILLES 490 676 293 - SIRET 490 676 293 00395 - APE 7120 B
Siège social : 1 bis rue du Petit Clamart - Vélizy Plus Bât E - 78140 VELIZY VILLACOUBLAY - Téléphone : 01.40.83.75.75 - Télécopie : 01.46.30.39.62 - N° TVA Intra-communautaire FR 56 490 676 293
CE RAPPORT NE PEUT ETRE UTILISE OU REPRODUIT QUE DANS SON INTEGRALITE
Page 60 sur 64

	Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante Avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti	N° : 611144 25/02/2019
Immeuble bâti concerné : Bat C3 - 1 Allée Jean MONNET - 86000 POITIERS		

ANNEXE 6 - ATTESTATION D'ASSURANCE

QUALICONSULT IMMOBILIER - RCS PARIS 490 676 293
 Immeuble ANTARES - TELEPORT 4 - FUTUROSCOPE 86360 CHASSENEUIL DU POITOU - Tel./Fax. : 0540163151 - 0549006994
 Société par actions simplifiée au capital de 1 000 000 euros - R.C. VERSAILLES 490 676 293 - SIRET 490 676 293 00395 - APE 7120 B
 Siège social : 1 bis rue du Petit Clamart - Vélizy Plus Bât E - 78140 VELIZY VILLACOUBLAY - Téléphone : 01.40.83.75.75 - Télécopie : 01.46.30.39.62 - N° TVA Intra-communautaire FR 56 490 676 293
CE RAPPORT NE PEUT ETRE UTILISE OU REPRODUIT QUE DANS SON INTEGRALITE
 Page 61 sur 64

	Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante Avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti	N° : 611144 25/02/2019
Immeuble bâti concerné : Bat C3 - 1 Allée Jean MONNET - 86000 POITIERS		



ASSQCI1

ATTESTATION D'ASSURANCE**MMA IARD ASSURANCES MUTUELLES / MMA IARD**

Atteste que le souscripteur désigné ci-dessous : **QUALICONSULT IMMOBILIER** (490 676 293 - RCS Paris) VELIZY PLUS – Bâtiment E – 1bis, rue du Petit Clamart 78140 VELIZY VILLACOUBLAY

Est titulaire du contrat de **RESPONSABILITE CIVILE n°127106241** destiné à garantir les conséquences pécuniaires des fautes, erreurs, omissions qui pourraient être commises dans l'exercice des missions confiées en qualité de **diagnostiqueurs immobiliers**.

Les missions :

- Diagnostic amiante et hydrocarbures aromatiques polycycliques avant travaux ou démolition,
- Diagnostics amiante avant-vente,
- Dossier technique amiante,
- Diagnostic gaz,
- Diagnostic termites,
- Exposition au plomb (CREP),
- Risques naturels et technologiques,
- Diagnostic de performance énergétique,
- Diagnostic légionellose,
- Diagnostic radon,
- Etat des lieux,
- Prêt conventionné : normes d'habitabilité, prêt à taux zéro,
- Contrôle périodique amiante,
- Etat parasitaire,
- Loi Carrez,
- Diagnostic Métrage Habitable Loi Boutin,
- Etat de l'installation électrique intérieure,
- Millièmes/Tantièmes,
- Diagnostic technique SRU,
- Recherche de plomb dans l'eau,
- Recherche de plomb avant travaux,
- Etat descriptif relatif à la décence et la performance technique du logement (loi Scellier),
- Assainissement autonome et privatif,
- Diagnostic conformité piscine,
- Diagnostic gestion des déchets issus de démolition,
- Assistance dans l'évaluation des risques professionnels pour la santé et la sécurité des travailleurs (décret 2001-1016 du 5 nov. 2001) : document unique
- Repérage des matériaux contenant des Fibres Céramiques Réfractaires,
- Mesure d'empoussièrement

Les sommes assurées :

- RC Exploitation : 8.000.000 € tous dommages confondus par sinistre
- RC Professionnelle : 2.000.000 € tous dommages confondus par sinistre et par année

La présente attestation est délivrée pour valoir ce que de droit pour la période du **1^{er} janvier au 31 décembre 2019**. Elle ne peut engager la compagnie au-delà des clauses, limites et conditions de la police à laquelle elle se réfère, notamment en cas de suspension et de résiliation.

Fait à Paris, le : 11/12/2018



Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes
RCS Le Mans 775 652 126
Siège social : 14, boulevard Marie et Alexandre Oyon - 72030 Le Mans Cedex 9 - Entreprises régies par le code des assurances

Société anonyme, au capital de 537 052 369 euros
RCS Le Mans 440 040 882

Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes
RCS Le Mans 775 652 118

Société anonyme, au capital de 142 622 936 euros
RCS Le Mans 440 040 174

QUALICONSULT IMMOBILIER - RCS PARIS 490 676 293
 Immeuble ANTARES - TELEPORT 4 - FUTUROSCOPE 86360 CHASSENEUIL DU POITOU - Tel./Fax. : 0540163151 - 0549006994
 Société par actions simplifiée au capital de 1 000 000 euros - R.C. VERSAILLES 490 676 293 - SIRET 490 676 293 00395 - APE 7120 B
 Siège social : 1 bis rue du Petit Clamart - Vélizy Plus Bât E - 78140 VELIZY VILLACOUBLAY - Téléphone : 01.40.83.75.75 - Télécopie : 01.46.30.39.62 - N° TVA Intra-communautaire FR 56 490 676 293
CE RAPPORT NE PEUT ETRE UTILISE OU REPRODUIT QUE DANS SON INTEGRALITE
 Page 62 sur 64

	Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante Avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti	N° : 611144 25/02/2019
Immeuble bâti concerné : Bat C3 - 1 Allée Jean MONNET - 86000 POITIERS		

ANNEXE 7 - ATTESTATION DE CERTIFICATION

QUALICONSULT IMMOBILIER - RCS PARIS 490 676 293
 Immeuble ANTARES - TELEPORT 4 - FUTUROSCOPE 86360 CHASSENEUIL DU POITOU - Tel./Fax. : 0540163151 - 0549006994
 Société par actions simplifiée au capital de 1 000 000 euros - R.C. VERSAILLES 490 676 293 - SIRET 490 676 293 00395 - APE 7120 B
 Siège social : 1 bis rue du Petit Clamart - Vélizy Plus Bât E - 78140 VELIZY VILLACOUBLAY - Téléphone : 01.40.83.75.75 - Télécopie : 01.46.30.39.62 - N° TVA Intra-communautaire FR 56 490 676 293
CE RAPPORT NE PEUT ETRE UTILISE OU REPRODUIT QUE DANS SON INTEGRALITE
 Page 63 sur 64

4 Résultats_Bât C3 analyse environnement fin de chantier.pdf



7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
www.itga.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole

RAPPORT D'ESSAI N° IT381908-968 EN DATE DU 07/08/2019

DETERMINATION DE LA CONCENTRATION EN FIBRES D'AMIANTE DANS UNE ATMOSPHERE AMBIANTE

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à essai.

Client :	AIR HABITAT ET INDUSTRIE 21 ROUTE D'ALBERT 62450 AVESNES LES BAPAUME	Dossier :	MAISON DES SPORTS POITIERS 1 Allée Jean Monnet 86000 Poitiers
Réf Cde Client :	MAISON DES SPORTS POITIERS	Réf Cde ITGA :	IT0519-3455

Prélèvement : Intervention réalisée par ITGA Poitiers accréditation n° 1-5967 le 05/08/2019 à 13h38 et le 06/08/2019 à 13h53

Il existe un témoin de site en lien avec le prélèvement d'air.

Type de mesurage initialement demandé : Restitution 2 (Y)

Réalisé sans stratégie

Norme : NF X 43.050 - Détermination de la concentration en fibres d'amiante par microscopie électronique à transmission (méthode indirecte).

Prélèvement : Du 05/08/2019 13:40 au 06/08/2019 13:53

Filtre reçu au laboratoire le : 07/08/2019

Référence ITGA du filtre : 12902170.1

Repérage	Volume (litres)	Durée (heures)	Débit (L/min)
- Maison des sports - Au milieu de la 3ème pièce à gauche du couloir principal	10 179	24.22	7.00

Analyse : ITGA Brest accréditation n° 1-6090 le 07/08/2019

Norme	NF X 43-050 : Détermination de la concentration en fibres d'amiante par microscopie électronique à transmission (méthode indirecte)
Technique analytique	Microscopie Electronique à Transmission Analytique (EDX - diffraction électronique)
Critères de Comptage	Seules les fibres d'amiante de longueur supérieure à 5,0 µm, de rapport L/l supérieur à 3 et dont le diamètre est inférieur à 3,0 µm sont prises en compte.

Fraction de filtre préparée	Surface effective de filtration (mm²)	Surface moyenne d'ouverture de grille (mm²)	Nombre de grilles analysées	Nombre d'ouvertures de grilles observées*	Nombre de fibres comptées*
12902170.1 : 3/4	296.00	0.0092	2	15	0,0

Sensibilité Analytique * (fibres/filtre(s))	Nombre de fibres sur le(s) filtre(s) calculé : Sensibilité analytique x Nombre de fibres comptées (fibres/filtre(s))	Résultat : Nombre de fibre(s) sur le(s) filtre(s)** (fibres/filtre(s))	Intervalle de confiance à 95%*** (fibres/filtre(s))	Type d'amiante
2860	0	< 8551	- / 8551	---

*** L'intervalle de confiance à 95% du nombre de fibres sur le(s) filtre(s) en fibres/filtre(s) prend en compte les composantes d'incertitudes liées aux paramètres analytiques.

Résultat :

Sensibilité analytique* (fibres/litre)	Concentration calculée : Sensibilité analytique x Nombre de fibres comptées (fibres/litre)	Résultat : Concentration ** (fibres/litre)	Intervalle de confiance à 95%**** (fibres/litre)	Type d'amiante
0,28	0,0	< 0,8	-/0,8	---

* Si 100 fibres sont observées sur au moins 4 ouvertures de grilles, le comptage est arrêté quelle que soit la sensibilité analytique atteinte.

** Si le nombre de fibres comptées est inférieur à 4, le résultat est rendu sous la forme : inférieur à la limite supérieure de l'intervalle de confiance.

**** Les bornes de l'intervalle de confiance à 95% de la concentration prennent en compte les composantes d'incertitudes relatives à l'ensemble du processus analytique et au(x) volume(s) prélevé(s).

Les informations concernant les incertitudes de mesure sont disponibles sur demande auprès du laboratoire.

Validé par : Felix ROUSTAN - Responsable Laboratoire

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 10 ans et les rapports pendant 2 ans.
DTA 168-01 rev13

Page 1 sur 1



7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
www.itga.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole

RAPPORT D'ESSAI N° IT381908-970 EN DATE DU 07/08/2019

DETERMINATION DE LA CONCENTRATION EN FIBRES D'AMIANTE DANS UNE ATMOSPHERE AMBIANTE

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à essai.

Client :	AIR HABITAT ET INDUSTRIE 21 ROUTE D'ALBERT 62450 AVESNES LES BAPAUME	Dossier :	MAISON DES SPORTS POITIERS 1 Allée Jean Monnet 86000 Poitiers
Réf Cde Client :	MAISON DES SPORTS POITIERS	Réf Cde ITGA :	IT0519-3455

Prélèvement : Intervention réalisée par ITGA Poitiers accréditation n° 1-5967 le 05/08/2019 à 13h57 et le 06/08/2019 à 14h09

Il existe un témoin de site en lien avec le prélèvement d'air.

Type de mesurage initialement demandé : Restitution 2 (Y)

Réalisé sans stratégie

Norme : NF X 43.050 - Détermination de la concentration en fibres d'amiante par microscopie électronique à transmission (méthode indirecte).

Prélèvement : Du 05/08/2019 14:00 au 06/08/2019 14:09

Filtre reçu au laboratoire le : 07/08/2019

Référence ITGA du filtre : 12902175.1

Repérage	Volume (litres)	Durée (heures)	Débit (L/min)
- Maison des sports - Au milieu du hall d'entrée	10 169	24,15	7,00

Analyse : ITGA Brest accréditation n° 1-6090 le 07/08/2019

Norme	NF X 43-050 : Détermination de la concentration en fibres d'amiante par microscopie électronique à transmission (méthode indirecte)
Technique analytique	Microscopie Electronique à Transmission Analytique (EDX - diffraction électronique)
Critères de Comptage	Seules les fibres d'amiante de longueur supérieure à 5,0 µm, de rapport L/l supérieur à 3 et dont le diamètre est inférieur à 3,0 µm sont prises en compte.

Fraction de filtre préparée	Surface effective de filtration (mm²)	Surface moyenne d'ouverture de grille (mm²)	Nombre de grilles analysées	Nombre d'ouvertures de grilles observées*	Nombre de fibres comptées*
12902175.1 : 3/4	296,00	0,0092	2	15	0,0

Sensibilité Analytique * (fibres/filtre(s))	Nombre de fibres sur le(s) filtre(s) calculé : Sensibilité analytique x Nombre de fibres comptées (fibres/filtre(s))	Résultat : Nombre de fibre(s) sur le(s) filtre(s)** (fibres/filtre(s))	Intervalle de confiance à 95%*** (fibres/filtre(s))	Type d'amiante
2860	0	< 8551	- / 8551	---

*** L'intervalle de confiance à 95% du nombre de fibres sur le(s) filtre(s) en fibres/filtre(s) prend en compte les composantes d'incertitudes liées aux paramètres analytiques.

Résultat :

Sensibilité analytique* (fibres/litre)	Concentration calculée : Sensibilité analytique x Nombre de fibres comptées (fibres/litre)	Résultat : Concentration ** (fibres/litre)	Intervalle de confiance à 95%**** (fibres/litre)	Type d'amiante
0,28	0,0	< 0,8	-/0,8	---

* Si 100 fibres sont observées sur au moins 4 ouvertures de grilles, le comptage est arrêté quelle que soit la sensibilité analytique atteinte.

** Si le nombre de fibres comptées est inférieur à 4, le résultat est rendu sous la forme : inférieur à la limite supérieure de l'intervalle de confiance.

**** Les bornes de l'intervalle de confiance à 95% de la concentration prennent en compte les composantes d'incertitudes relatives à l'ensemble du processus analytique et au(x) volume(s) prélevé(s).

Les informations concernant les incertitudes de mesure sont disponibles sur demande auprès du laboratoire.

Validé par : Felix ROUSTAN - Responsable Laboratoire

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 10 ans et les rapports pendant 2 ans.
DTA 168-01 rev13

Page 1 sur 1



7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tél : 0230821209
www.itga.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole

RAPPORT D'ESSAI N° IT381908-974 EN DATE DU 07/08/2019

DETERMINATION DE LA CONCENTRATION EN FIBRES D'AMIANTE DANS UNE ATMOSPHERE AMBIANTE

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à essai.

Client :	AIR HABITAT ET INDUSTRIE 21 ROUTE D'ALBERT 62450 AVESNES LES BAPAUME	Dossier :	MAISON DES SPORTS POITIERS 1 Allée Jean Monnet 86000 Poitiers
Réf Cde Client :	MAISON DES SPORTS POITIERS	Réf Cde ITGA :	IT0519-3455

Prélèvement : Intervention réalisée par ITGA Poitiers accréditation n° 1-5967 le 05/08/2019 à 13h44 et le 06/08/2019 à 13h57

Il existe un témoin de site en lien avec le prélèvement d'air.

Type de mesurage initialement demandé : Restitution 2 (Y)

Réalisé sans stratégie

Norme : NF X 43.050 - Détermination de la concentration en fibres d'amiante par microscopie électronique à transmission (méthode indirecte).

Prélèvement : Du 05/08/2019 13:45 au 06/08/2019 13:57

Filtre reçu au laboratoire le : 07/08/2019

Référence ITGA du filtre : 12902215.1

Repérage	Volume (litres)	Durée (heures)	Débit (L/min)
- Maison des sports - Au milieu de la 1ère pièce à gauche du couloir principal	10 173	24.20	7.00

Analyse : ITGA Brest accréditation n° 1-6090 le 07/08/2019

Norme	NF X 43-050 : Détermination de la concentration en fibres d'amiante par microscopie électronique à transmission (méthode indirecte)
Technique analytique	Microscopie Electronique à Transmission Analytique (EDX - diffraction électronique)
Critères de Comptage	Seules les fibres d'amiante de longueur supérieure à 5,0 µm, de rapport L/l supérieur à 3 et dont le diamètre est inférieur à 3,0 µm sont prises en compte.

Fraction de filtre préparée	Surface effective de filtration (mm²)	Surface moyenne d'ouverture de grille (mm²)	Nombre de grilles analysées	Nombre d'ouvertures de grilles observées*	Nombre de fibres comptées*
12902215.1 : 3/4	296.00	0.0092	2	15	0,0

Sensibilité Analytique * (fibres/filtre(s))	Nombre de fibres sur le(s) filtre(s) calculé : Sensibilité analytique x Nombre de fibres comptées (fibres/filtre(s))	Résultat : Nombre de fibre(s) sur le(s) filtre(s)** (fibres/filtre(s))	Intervalle de confiance à 95%*** (fibres/filtre(s))	Type d'amiante
2860	0	< 8551	- / 8551	---

*** L'intervalle de confiance à 95% du nombre de fibres sur le(s) filtre(s) en fibres/filtre(s) prend en compte les composantes d'incertitudes liées aux paramètres analytiques.

Résultat :

Sensibilité analytique* (fibres/litre)	Concentration calculée : Sensibilité analytique x Nombre de fibres comptées (fibres/litre)	Résultat : Concentration ** (fibres/litre)	Intervalle de confiance à 95%**** (fibres/litre)	Type d'amiante
0,28	0,0	< 0,8	-/0,8	---

* Si 100 fibres sont observées sur au moins 4 ouvertures de grilles, le comptage est arrêté quelle que soit la sensibilité analytique atteinte.

** Si le nombre de fibres comptées est inférieur à 4, le résultat est rendu sous la forme : inférieur à la limite supérieure de l'intervalle de confiance.

**** Les bornes de l'intervalle de confiance à 95% de la concentration prennent en compte les composantes d'incertitudes relatives à l'ensemble du processus analytique et au(x) volume(s) prélevé(s).

Les informations concernant les incertitudes de mesure sont disponibles sur demande auprès du laboratoire.

Validé par : Felix ROUSTAN - Responsable Laboratoire

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 10 ans et les rapports pendant 2 ans.
DTA 168-01 rev13

Page 1 sur 1